



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Petri Castellani Magni Franciaë Eleemosynarii Vita

Galland, Pierre

Parisiis, 1674

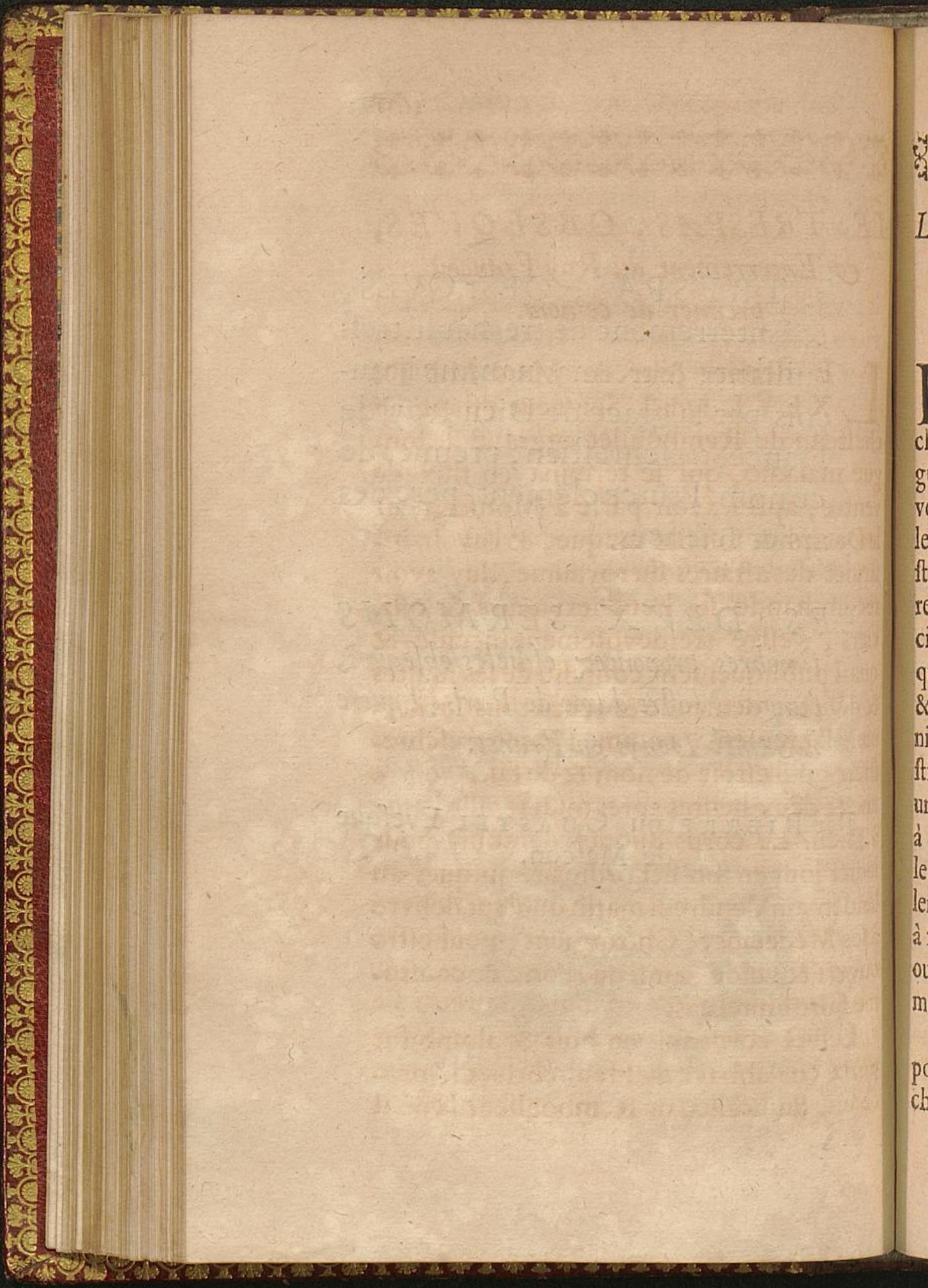
Le Trespas, Obseqves, & Enterrement de treshault, trespuissant, & tresmagnanime François par la grace de Dieu Roy de France, treschrestien, premier de ce nom, Prince clement, pere des ars & sciences. ...

urn:nbn:de:hbz:466:1-14617

LE TRESPAS, OBSEQUES,
& Enterrement de treshault, tref-
puissant, & trefmagnanime Fran-
çois par la grace de Dieu Roy de
France, treshrestien, premier de
ce nom, Prince clement, pere des
ars & sciences.

LES DEUX SERMONS
*funebres prononcez esdictes obseques,
l'ung à Nostre dame de Paris, l'autre
à Saint Denys en France.*

Par PIERRE DU CHASTEL Evesque
de Mascon.



L
L
cl
g
v
le
ft
re
ci
q
&
ni
ft
ur
à
le
le
à
ou
m
po
ch

LE TRESPAS, OBSEQUES,
 & Enterrement du Roy François,
 premier de ce nom.

LE dernier jour de Mars Mil D.
 XLVI. ledict Seigneur estant au
 chasteau de Remboullet aggravé de lon-
 gue maladie, qui se termina en flux de
 ventre, apres avoir parlé à Monseigneur
 le Daulphin son filz unique, & l'avoir in-
 struict des affaires du royaume, luy avoir
 recommandé ses bons serviteurs & offi-
 ciers, s'estre tresdevotement accusé &
 quasi publiquement confessé de ses fautes
 & delicts, demandé & receu tous ses der-
 niers sacremens, comme Prince treschre-
 stien qu'il estoit de nom & de fait, entre
 une & deux heures apres midi rendit l'ame
 à Dieu. Le corps duquel demoura pour
 ledict jour en son liét ordinaire jusques au
 lendemain Vendredi matin qu'il fut delivré
 à ses Medecins & Chirurgiens, pour estre
 ouvert & vuidé, ainsi que l'on a de coustu-
 me faire en tel cas.

Ledict corps mis en bois & plomb fut
 porté en l'abbaye de Haultebruiere, pro-
 chaine dudict lieu de Remboullet: là où il

170 OBSEQUES ET ENTERREMENT
demoura accompaigné de ses principaulx domestiques & autres officiers, iusques au Lundi de Pasques onziesme d'April, qu'il fut porté au Pont saint Cloud, en la maison de l'Evesque de Paris. Et là mis sur ung liêt de satin cramoisi, couvert de riche broderie en une chambre dudiêt hostel, richement tapissée; & continuellement accompaigné de ses diêts serviteurs & officiers, & de quarantehuiêt religieux des quatre ordres de Cordeliers, Iacobins, Augustins, & Carmes; lesquels disoyent Messes, vigiles, psaultiers, & autres prieres & suffrages. Et demeura en cest estat jusques à ce que la salle prochaine de la diète chambre feust preparée & aornée, pour honorablement le y recepvoir. Et lors qu'elle fut preste, l'effigie dudiêt seigneur faicte apres le vif & naturel fut mise sur ung liêt de parement de neuf pieds en carure, couvert d'une grande couverture de drap d'or frizé, bordée d'ung bord d'hermines de demie aulne de large trainant jusques en terre par dessus trois marches qui estoient à l'entour dudiêt liêt. Ladiète effigie ayant les mains jointes, revestue d'une camisolle de satin cramoisi, une tunique de satin azuré semée de fleurs de lis de riche broderie; & par dessus ung grand manteau royal de veloux cramoisi violet,

azuré, semé aussi de fleurs de lis de riche broderie & fourré d'hermines; ayant la queue dudit manteau cinq aulnes de long. Et fus le collet rond dudit manteau aussi fourré d'hermines estoit assize l'ordre saint Michel dudit seigneur. Et en sa teste, par dessus ung bonnet de veloux cramoi si, une couronne close, comme Empereur qu'il estoit en son royaume, garnie & enrichie de pierrerie. Les jambes de ladicte effigie chauffées de botines de toile d'or traict, semellées de satin cramoi si.

Et à la dextre de ladicte effigie, sur ung orillier de riche broderie en veloux cramoi si, ung sceptre royal. Et à la fenestre, sur ung pareil orillier, la main de justice. Aux pieds d'icelle effigie ung autre orillier de drap d'or frizé. Et ung peu plus bas, sur une haulte escabelle, une croix d'or ou d'argent doré. Et sur ung autre escabeau plus bas que le precedant, ung benoistier d'argent doré. Et au deux costez dudit benoistier sur deux autres plus petites selles estoient continuellement assis deux rois d'armes ou heraulx dudit Seigneur: lesquels estans en nombre de dix ou douze, y faisoient residence par les heures departies entre eulx.

Sur ledict liect y avoit ung grand & ri-

172 OBSEQUES ET ENTERREMENT
che ciel de tapissierie d'or, argent, & foye;
l'aulne de laquelle tapissierie avoit cousté
cinquante escuz. Et les pentes dudict ciel
faictes de riche canetile d'or, avec grand'
quantité de grosses perles. Le surplus de
ladicte salle tendu & paré de la mesme ta-
pissierie historiée des Actes des Apostres.

Le hault de ladicte salle foncé de ve-
loux violet cramoisi, azuré, semé de fleurs
de lis de broderie de gaufreure. Et le bas
& pavement de ladicte salle couvert de
fins tapis veluz.

Devant & au regard dudict liēt y avoit
ung autel paré d'ung tapis de singuliere-
ment belle & riche broderie du trespasse-
ment Nostre Dame, avec deux chande-
liers d'or ou d'argent doré sur ledict autel,
portans deux cierges de cire blanche.

Et au deux coings dudict grand liēt y
avoit deux grans torchouers d'argent de
cinq pieds de hault, portans chascun une
torche de fonte de six livres de cire blan-
che; sans ce qu'il y eust autre luminaire en
ladicte salle que lesdictes deux grandes
torches, & les deux cierges qui estoient
sur ledict autel. Ladicte salle garnie tout
à l'entour de sieges couvers de drap d'or;
sur lesquels faisoient residence les Car-
dinaulx, Prelats, seigneurs, gentilshom-
mes, & officiers qui continuellement ac-

DV ROY FRANÇOIS PREMIER. 173
compaignoient ladicte effigie.

Et en cest estat demeura onze jours ladicte effigie. Et est à entendre & sçavoir que durant le temps que le corps fut en la chambre prochaine de ladicte salle, & depuis en effigie en icelle, que aux heures de disner & soupper les formes & façons de service furent observées & gardées tout ainsi que l'on avoit accoustumé de faire du vivant dudict Seigneur; Estant la table dressée par les officiers de fourriere, le service apporté par les Gentilshommes servans, Panetier, Eschanson, & Escuyer trenchant; L'huissier marchant devant eulx, suyvis par les officiers de retraict de gobelet, qui couvroient ladicte table avec les reverences & essais que l'on a accoustumé faire. Puis apres le pain deffaiçt & préparé, la viande & service conduit par ung huissier, maistre d'hostel, panetier, pages de la chambre, escuyer de cuisine & garde vaiselle; la serviette présentée par ledict maistre d'hostel au plus digne personnage qui se trouvoit là present pour essuyer les mains dudict seigneur; La table beneste par ung Cardinal; les bassins à eue à laver presentez à la chaize dudict seigneur comme sil evst esté vif & assis dedans; Les trois services de ladicte table continuez avec les mesmes formes, cerimonies, &

essais comme ils se souloyent faire en la vie dudit Seigneur; sans oublier ceulx du vin, avec la presentation de la couppe aux endroits & heures que ledict Seigneur avoit accoustumé de boire deux fois à chascun de ses repas.

La fin dudit repas continuée par le donner a laver, & les graces dictes par ung Cardinal en la forme & maniere accoustumée; sinon que lon y adjoustoit le *De profundis* & l'oraison de *Inclina Domine aurem tuam*. Assistans à chascun desdicts repas les mesmes personages qui avoyent accoustumé de parler ou respondre audict seigneur durant sa vie, & autres aussi qui souloyent estre presens.

Après que ladicte salle, liēt de parement, & effigie eurent demeuré en cest estat l'espace de onze jours, comme dict est, en une nuit icelle salle fut changée d'accoustrement triomphant & d'honneur en celuy de dueil & forme lugubre; parce que ladicte salle fut pavée & planchée de drap noir, le tour d'icelle tendu de tapisserie de satin velouxte noir, & pourfillé de fil d'or. Et au milieu d'icelle, au lieu dudit grand liēt de parement, fut mis & assis sur trois tresteaulex la biere & sarcueil dudit Seigneur couverte d'ung grand drap de veloux noir, croi-

fé d'une grand croix de satin blanc du large dudict satin, avecques six grans escussions de riche broderie. Et par dessus, ung autre grand drap de drap d'or frizé, croisé pareillement d'une grande croix de satin blanc, & bordé tout autour d'ung lez de veloux violet azuré, chargé & semé de fleurs de lis & riche broderie d'or, avec ung bord d'ung geët d'hermines de quatre doigts de large.

Autour de ladicte biere ou sarcueil y avoit une lice ou barriere de sept pieds de large & dix pieds de long chargée de quatorze grans cierges, chascun de dix livres, de cire blanche, qui ardoient jour & nuict.

Sur ladicte biere, & au chef d'icelle, sur ung carreau de drap d'or frizé, estoit posée & assise la couronne royale dudict seigneur: Et de l'ung des costez d'icelle, sur le mesme carreau, le sceptre: Et de l'autre, la main de justice. Et sur le pied de ladicte biere estoit la croix d'or ou d'argent doré mentionnée cy-dessus: Et au bas, sur une escabelle, le benoistier: au deux costez duquel estoient deux autres petites escabelles pour deux heraux qui y faisoient continuelle residence.

Par dessus icelle biere y avoit ung grand ciel de veloux noir de douze pieds en car-

176 OBSEQUES ET ENTERREMENT
reure, enrichi de gros cordon d'or frangé
de foye noire coiffée de fil d'or.

Devant & au regard de ladicte biere y
avoit deux autels parez hault & bas; l'ung
pour la grand chapelle, couvert d'ung ders
de fatin velouxte, pourfillé d'or; & l'autre
pour l'oratoire; tous deux à paremens de
veloux noir, à croix de fatin blanc, avec
quatre armoiries de riche broderie; garniz
de chandeliers & autre argenterie requise
au service divin. Esquels se disoyent, c'est
à sçavoir au plus grand, depuis le poinct
du jour, jusques à midi, haultes Messes;
dont la derniere estoit en musique par les
chantres dudict feu Seigneur. Et audict
petit autel se celebroyent basses Messes. Et
pareillement en une chapelle, par laquelle
il falloit passer pour entrer en ladicte salle;
laquelle chapelle estoit tendue de drap
noir, avecques une ceincture de veloux
noir semée des armoiries dudict Seigneur;
& autant de menuz cierges & luminaire
comme ladicte chapelle en povoit porter.

Et ainsi demeura ledict corps jusques au
XXI. jour de May, qu'il fut porté dudict
lieu de saint Cloud en l'Eglise de Nostre
dame des champs, en l'ordre & forme de
convoy qui sensuit.

Premierement apres la derniere Messe
solemnellement dicte & celebrée par Mon-
sieur

seigneur le Cardinal de Meudon, servi & assisté de notables Evesques & Prelats, partirent dudict saint Cloud deux des mareschaulx des logis dudict feu Seigneur, avec plusieurs fourriers, pour aller faire les logis de ceulx qui estoient audict convoy. Et deux des maistres d'hostel avec certain nombre d'officiers, pour l'appareil & preparatif du soupper.

Et environ une heure apres commencerent à cheminer les cinq cens povres vêtuz de dueil, portans chascun une torche de quatre livres de cire iaulne, armoyée à double des armoiries dudict Seigneur, conduits & guidez de vingt conducteurs aussi habillez de dueil, & tenans chascun ung baston noir en la main pour les guider & faire tenir l'ordre qui leur avoit esté commandé.

Les Chevaucheurs d'escuyrie aussi en habillemens de dueil estans à cheval.

Les deux Prevosts de l'hostel, avec leurs Archers, aussi en habillemens de dueil, à cheval.

Les Gentilshommes, serviteurs honnestes des Cardinaulx, Princes, & Seigneurs estans en cediect convoy, aussi à cheval, & habillez en dueil.

Les cent Suiffes de la garde dudict Seigneur, à pied, habillez en dueil, portans leur enseigne dedans le fourreau.

178 OBSEQUES ET ENTERREMENT

Les deux cens Gentilshommes de la maison estans soubs les charges de Messieurs de Canaples & de Boyfi, à cheval, & portans leurs deux enseignes aussi dedans le fourreau.

Les menuz officiers de la maison dudit Seigneur, aussi à cheval; marchans les premiers ceulx du commun; & ceulx de la bouche marchans derriere, comme plus honorable lieu.

Le Maistre de la chambre aux deniers, Contrerolleur, & Clercs d'office, aussi à cheval.

Les Vallets de garderobbe, Chirurgiens, Vallets de chambre, & Medecins dudit Seigneur, aussi à cheval.

Les Huiffiers de salle dudit Seigneur, aussi à cheval.

Les Gentilshommes servans, Panetiers, Eschansons, & Vallets trenchans, aussi à cheval.

Les Maistres d'hostel dudit Seigneur, avec leurs bastons noirs, aussi à cheval.

Le premier Maistre d'hostel, le dernier d'entr'eulx.

Le premier Escuyer trenchant, portant le panon fait de veloux bleu azuré semé de fleurs de lis de riche broderie d'or, couvert d'ung crespé noir, au travers duquel on pouvoit veoir & congnoistre ledict panon.

Douze pages vestuz de veloux noir, avec le chapperon de drap, montez sur douze grans coursiers couvers & houffez de veloux noir trainant iusques en terre, avec grande croix de fatin blanc.

Les Escuyers d'escuyrie dudit Seigneur montez sur les chevaulx qu'ils avoyent accoustumé de chevaucher ordinairement.

Les Archevesques, Evesques, & Prelats en nombre de quarante.

Les Rois d'armes.

Les vingtquatre Archers du corps vestuz, par dessus leurs hoctons d'orfeverie, de robes à chevaucher de drap noir.

Vng Escuyer à cheval, & portant en l'une des mains les esperons dudit Seigneur aussi couvers de crespé noir.

Vng autre portant l'escu.

Vng autre, la cotte d'armes.

Vng autre, le heaulme & gantelets.

Le cheval d'honneur entierement houffé & couvert de veloux violet azuré & semé de fleurs de lis.

Monsieur le grand Escuyer monté sur un grand coursier houffé & couvert de veloux noir à une grand croix de fatin blanc.

Le chariot d'armures, dedans lequel estoit le corps dudit Seigneur, couvert d'un grand drap mortuaire de veloux

180 OBSEQUES ET ENTERREMENT
noir à une croix blanche de satin, enrichi
de huit grandes armoiries de broderie. Et
par dessus, ung autre grand drap mortuai-
re de drap d'or frizé, aussi croisé de satin
blanc, enrichi d'armoiries, & bordé d'ung
lez de veloux violet azuré semé de fleurs
de lis avec ung geçt d'hermines.

Le chariot d'armures tiré par six grans
courriers couvers & houssez jusques en
terre de veloux noir, croisé de satin blanc,
avec deux chartiers vestuz de veloux noir
& chapperon de drap.

Quatre Escuyers dudit Seigneur houzez
& esperonnez, toutesfois à pied, portans
les coings dudit drap mortuaire. Et qua-
tre Vallets de pied, vestuz de veloux noir
avec chapperon de drap, ordonnez pour
soulager lesdicts Escuyers.

Autour dudit chariot y avoit vingt qua-
tre Religieux portans chascun ung cierge
de dix livres de cire blanche.

Incontinent apres ledict chariot mar-
choit à cheval Monsieur l'Amiral, comme
chef & ayant la principale charge dudit
convoy. Et en ce qui estoit de place autour
dudit chariot, & aux deux costez des
Princes du grand dueil, estoient Messieurs
les Cardinaulx de Ferrare, Chastillon,
d'Amboise, d'Annebault, d'Armignac,
de Meudon, de Lenoncourt, du Bellay,

DU ROY FRANÇOIS PREMIER. 181
de Givry, & de Tournon: au milieu des-
quels marchoyent les Princes du grand
dueil, c'est à sçavoir, Monsieur d'An-
guyan, Loys Monsieur de Vendosme,
Monsieur de Montpencier, Monsieur de
Longueville, Monsieur le Marquis de
Maine.

Les Chevaliers de l'Ordre, & autres Sei-
gneurs notables,

Les Gentilshommes de la chambre.

Les quatre cens Archers de la garde,
avec leur enseigne au fourreau.

Et approchant du village de Vaugirard,
se trouverent au devant dudit convoy les
vingt quatre Crieurs de la ville de Paris,
qui se mirent en rang devant les cinq cens
povres.

Et peu de temps apres, & plus loing de
la ville de Paris que le coing de la muraille
des Chartreux, se trouverent les estats de
ladicte ville, qui estoient venuz proces-
sionnellement au devant dudit corps,
avec deux de Messieurs les Presidens de la
Court, & grande partie des Conseillers,
vestus en dueil; lesquels se ouvriront, fai-
sans haye des deux costez jusques à l'en-
trée de ladicte Eglise de Nostre Dame des
champs, reverans la teste nue le corps
quand il passoit en leur endroit.

Et à l'arrivée de ladicte Eglise de Nostre

Dame des champs, mesdicts sieurs de la Court parlerent à mondict sieur l'Amiral comme chef dudit conuoy, luy offrans tout service pour l'honneur & reuerence dudit corps. Lesquels il remercia, leur disant le gré & contentement que le Roy à present regnant devoit avoir de leur acquit & bon devoir, & que pour parachever l'œuvre encommencé ils se deussent trouver le lendemain à heure de midi à la porte de ladicte Eglise de Nostre Dame des champs.

Et ce faict, chascun s'en retourna où bon luy sembla, fors les officiers & seruiteurs domestiques dudit feu Roy, qui accompaignerent le corps au service, qui se feit pour ce soir en ladicte Eglise; laquelle estoit garnie d'autant de luminaire qu'elle en pouoit porter, tenduë de drap noir, & par dessus d'ung lez de veloux garni d'armoiries.

Tous les autels d'icelle parez de veloux noir, croisé de satin blanc, enrichiz d'escussions de riche broderie.

Et au milieu du cueur d'icelle, entre une barriere de dix pieds en carreure, garnie de seize gros cierges du poix de dix livres de cire blanche, sur trois tresteaule fut mis le sarcueil dudit Seigneur, couvert de double drap mortuaire, c'est à sçavoir, d'ung

DU ROY FRANÇOIS PREMIER. 183
veloux noir, & d'ung autre de drap d'or
frizé, croisez & enrichis comme deffus.

Et icy fait à entendre que le Roy à present regnant meu de charité & pitié frater-
nelle, incontinent apres le trespas du feu
Roy son pere, delibera de faire apporter
les corps de feu Monseigneur son frere aî-
né François Daulphin de Viennois, Duc
de Bretaigne par la succession de la feue
Royne Claude sa mere; lequel trespassa le
dixiesme jour d'Aoust mil cinq cens trente
six au chasteau de Tournon sur le Rhosne,
de maladie assez precipitée & soubdaine:
le corps duquel estoit tousiours depuis de-
meuré audict lieu de Tournon. Et le corps
de feu Monseigneur Charles son frere puis-
né, appanagé par ledict feu Seigneur son
pere des Duchez d'Orleans, Bourbonnois,
Angoulmois, Chastellerauld, & des Con-
tez de la haulte & basse Marche, Civray,
& Cleremont en Beuvoisiz; lequel tresp-
passa le neufiesme jour de Septembre mil
cinq cens quarantecinq, aussi de maladie
assez precipitée & soubdaine, en l'abbaye
de Forestmontier; de là où son corps fut
apporté en l'abbaye de sainct Lucian pres
Beauvais; là où il estoit aussi tousiours de-
puis demeuré jusques à present qu'ils fu-
rent par le commandement dudict Sei-
gneur apportez en ladicte Eglise de No-

184 OBSEQUES ET ENTERREMENT
stre Dame des champs, pour accompaigner en ceste pompe funebre le corps dudict feu Seigneur Roy leur pere; ainsi qu'il fera dict cy apres.

Le lendemain au matin, vingtdeuxiesme jour dudict mois de May, se trouverent au cueur de ladicte Eglise les bieres de mesdicts Seigneurs au costé de celle de leur pere, c'est à sçavoir, celle de Monseigneur le Daulphin à dextre, & celle de mondict Seigneur d'Orleans à fenestre, couvertes toutes deux de deux grans draps mortuaires de veloux noir, croisez de satin blanc, & aussi enrichiz de leurs armoiries, assise chascune sur trois tresteaulx, ung pied plus bas que ceulx sur lesquels estoit la bierre de leurdict pere.

Les Messes dictes & celebrées en ladicte Eglise en la forme accoustumée, & la dernière par Monsieur le Cardinal de Givry, servi & assisté d'Evesques & Prelats, les portes de ladicte Eglise furent closes & fermées pour mettre les effigies dudict Seigneur Roy & celles de mesdicts Seigneurs ses enfans sur trois lictieres: dont celle sur laquelle reposoit l'effigie du Roy estoit couverte d'ung grand drap mortuaire de veloux noir, & ung autre drap de drap d'or frizé, bordé de veloux bleu, chargé de fleurs de lis de riche broderie d'or. Et

par dessus lesdicts deux draps ung materaz & coiffin couvers & enfouillez d'ung riche drap d'or frizé. Et au demeurant, ladicte effigie habillée & revestüe comme elle estoit sur le liêt de parement en la salle dudict saint Cloud; sauf & reservé qu'elle n'avoit point les mains joinctes, mais tenoit en la dextre le sceptre royal, & en la fenestre la main de justice.

L'Effigie de Monseigneur le Daulphin revestüe d'ung pourpoint de satin cramoiisi, rayé d'or, d'une tunique de riche damas d'or traict, bordée à deux bords de deux cordelettes de toile d'argent traict, monstrant forme de grosses perles. Et par dessus, ung manteau de veloux bleu azuré, bordé d'ung large bord de passément d'or, & fourré d'hermines. Les iambes de ladicte effigie revestües de botines de satin cramoiisi, semellées de toile d'or; ayant les mains joinctes. Et en la teste, par dessus, ung bonnet de veloux cramoiisi, une couronne d'or plus eminente que celle d'ung Duc, comme desia préparé à succeder au royaume & porter la fleur de lis entiere. Autour du collet dudict manteau estoit assise l'ordre de saint Michel.

L'effigie de Monseigneur d'Orleans, revestüe de pareils aornemens; sauf que la couronne qu'il avoit sur la teste n'estoit

186 **OBSEQUES ET ENTERREMENT**
que Ducalle, & non point tant eminente
que celle de mondict Seigneur le Daul-
phin.

Lesdictes deux effigies furent mises &
assises sur deux lictieres portatives, cou-
vertes de draps mortuaires de veloux noir,
croisez de fatin blanc, & enrichis chascun
de leurs particulieres armoiries, sans autre
difference fors & excepté que le materaz
& coiffin de celle de mondict Seigneur le
Daulphin estoient ensoüillez & couvers
de toile d'argent, chargé d'hermines & de
fatin bleu, semé de riches fleurs de lis; &
le materaz & coiffin de mondict Seigneur
d'Orleans estoit ensoüillé & couvert de
fatin bleu, chargé de riches fleurs de lis
d'or. Et ne furent decernees autres hon-
neurs ausdicts Seigneurs Daulphin & Duc
d'Orleans, pour la reverence que leursdi-
ctes effigies devoient à celle du Roy leur
pere.

Lesdictes trois effigies ainsi accoustrées
& assises sur les trois lictieres portatives fu-
rent mises à l'entrée & faillie de ladicte
Eglise Nostre Dame des champs; c'est à
sçavoir, celle de Monseigneur d'Orleans
la premiere, celle de Monseigneur le Daul-
phin apres, & celle du feu Roy la der-
niere.

Lediect jour de Dimenche tous les estats

DV ROY FRANÇOIS PREMIER. 187

de la ville de Paris partirent d'icelle pour se rendre audict lieu de Nostre Dame des champs; là où chascun en son rang donna de l'eau beneiste au corps & effigie dudict seigneur Roy. Et depuis arrivé Monsieur le Cardinal du Bellay Evesque de Paris, avoir dict le *Subvenite*, & donné de l'eau beneiste pour lever ledict corps & effigie dudict lieu où il estoit pour suyvre la pompe funebre, commencerent à marcher en l'ordre qui sensuit.

Le Capitaine, Archers, & Arbalestriers de la ville de Paris, vestuz de noir par dessus leurs hoctons d'orfeverie, portans torches aux armoiries de ladicte ville; reservé les aucuns d'entr'eulx, qui portoyent bastons noirs pour renger le peuple & faire vuider les ruës.

Les Minimes.

Les Cordeliers, les Iacobins, les Augustins, les Carmes, les Vicaires & Chapelains des paroisses, avec leurs croix.

Les cinq cens povres, portans chascun une torche de quatre livres à doubles armoiries dudict Seigneur.

Les Chevaucheurs d'escuyrie, ayans l'esmail sur l'espaule avec leur contrerolleur.

Les XXIIII. Crieurs de la ville de Paris sonnans continuellement leurs clo-

188 OBSEQUES ET ENTERREMENT
chettes ; sinon que és endroictz des carrefours ils s'arrestoyent pour dire : *Priez Dieu pour l'ame de treshault, trespuissant, & trespagnanime François par la grace de Dieu Roy de France tresChrestien, premier de ce nom, Prince clement, pere des arts & sciences.* Et pareil cri avoyent faict en la salle du Palais & carrefours de ladicte ville le samedi matin jour precedant, & continué ce mesme matin du Dimenche.

Après lesdits Crieurs marchoit le guet de Patrouille.

Le Guet à cheval, toutesfois à pied.

Les Sergens à verge.

Les Sergens du Prevost de Paris.

Les Sergens à cheval, toutesfois à pied.

Les Advocats, Commissaires, Notaires, Conseillers, Procureur, Advocat du Roy en Chastelet.

Les Lieutenant du Prevost de Paris.

Ledit Prevost de Paris tenant ung baston blanc en la main contre bas sur ung cheval en housse, comme allant çà & là, avec quatre sergens de la douzaine, depuis son rang jusques à l'effigie de mondict Seigneur d'Orleans, sans passer plus arriere.

De l'autre costé de la ruë quand & quand les gens dudict Prevost de Paris marchoyent ceulx du corps de ladicte ville.

DU ROY FRANÇOIS PREMIER. 189

Après venoyent les colleges des Mathurins & Bernardins.

Les determinans, pretendans d'estre Maistres és arts en l'année.

Les colleges de saincte Croix, Blancs manteaulx, Billettes, sainct Magloire, sainct Victor, saincte Geneviefve, sainct Germain des prez, & sainct Martin des champs: dont les deux derniers estoient entremeslez.

Puis venoyent les familles des Princes, Cardinaulx, & autres Seigneurs habillez en dueil, sans avoir le chaperon en teste, pource qu'ils n'estoyent Officiers dudict feu seigneur.

Les Esleuz, & leurs officiers.

Les Generaulx des monnoyes.

Les Generaulx de la Iustice.

Le Chapitre Nostre Dame de Paris.

La saincte Chapelle, les Aulmosniers & Chantres du Roy, sainct Marri, & autres colleges qui ont accoustumé de marcher devant ceulx dudict Chapitre, comme sainct Germain de Lauxerrois, sainct Honoré, & saincte Opportune; ceux dudict Chapitre de Nostre Dame de Paris entremeslez avec ceulx de la saincte Chapelle allans à la droicte main, & ceulx de l'Université à la fenestre; en maniere que le Doyen de ladicte Eglise & le Recteur mar-

190 OBSEQUES ET ENTERREMENT
choyent d'ung mesme pas , l'ung d'ung
costé , l'autre de l'autre.

Les deux Prevosts de l'hostel , à cheval,
pour aller çà & là ainsi qu'il en estoit be-
soing , leurs archers à pied.

Le Capitaine de la porte avec ses por-
tiers à pied.

Les cent Suisses , avec leur enseigne.

Les deux cens Gentilshommes , avec
leurs enseignes.

Les Officiers du commun dudiect feu
Roy.

Ceux de la bouche.

Chambre aux deniers , Contrerolleur ,
& Clercs d'offices.

Vallers de Garderobbe , Chirurgiens ,
Vallers de chambre , & Medecins.

Huiffiers de salle , la teste nuë , & leurs
chaperons avallez.

Les Gentilshommes servans , & Maistre
d'hostel , marchans à droict ; & la Cham-
bre des comptes à fenestre.

Le premier Vallet trenchant portant le
panon.

Les Hautsbois & trompettes , la teste
nuë , & le chaperon avallé.

Les Armuriers & sommeliers d'armures.

Le chariot d'armes couvert d'ung grand
drap poille de veloux noir , croisé de sa-
tin blanc , & enrichi de seize escussions

d'armoire de riche broderie.

Douze pages vestuz de veloux noir, la teste nuë, avec le chaperon de drap avallé, montez sur douze grans coursiers couvers & houffez de veloux noir, croisé de satin blanc.

L'Escuyer de despense de la grande escuyrie, à cheval.

Vng autre Escuyer à cheval, portant les esperons.

Vng autre Escuyer à cheval, portant les gantelets.

Vng autre le heaulme ou armet.

Vng autre portant l'escu.

Le premier Escuyer portant la cotte d'armes.

Les Archevesques & Evesques sacrez & non sacrez avec chappes noires, & mitres de damas blanc, en nombre de quarante.

Après venoit l'effigie de Monseigneur d'Orleans portée par les Gentilshommes qui furent de sa maison. Puis celle de Monseigneur le Daulphin, portée semblablement par les Gentilshommes qui furent de sa maison.

Le cheval d'honneur couvert & houffé de veloux violet azuré, comme dit a esté, mené par deux Vallets de pied, vestuz de veloux noir, la teste nuë, chaperon de drap avallé.

Monfieur le grand Escuyer fur ung courfier couvert & houffé de veloux noir, croifé de fatin blanc, avec l'efpée royale garnie de veloux bleu, femé de fleurs de lis en efcharpe; & à fes coftez deux Heraulx à pied.

A costé de Monfieur le grand Escuyer, Monfieur le Cardinal du Bellay Evesque de Paris en chappé de Cardinal, avec deux assistans en chappes noires, ung caudataire, & ung chappelain portant fa croffe.

Après venoit l'effigie du Roy portée par les Gentilshommes de fa chambre.

Et autour de ladicte effigie estoit la court de Parlement en robes d'escarlate; & les quatre Prefidens d'icelle portoyent les quatre coings du drap mortuaire de drap d'or.

Après marchoit mondiēt sieur l'Amiral, à cheval; & auprès de luy estoit à pied Monfieur le Conte de Villars, portant la grand' baniere de France.

Puis venoit le ciel poille, à fons de drap d'or frizé, & les gouttieres de veloux cramoiſi violet azuré, femé de fleurs de lis de broderie, porté depuis lediēt lieu de Noſtre Dame des champs jusques à la porte ſainct Iaques par ſix Escuyers d'escuyrie, qui à ladicte porte ſainct Iacques le mei-

rent és mains des Prevost des marchans &
Eschevins

Eschevins de ladicte ville, qui le porterent jusques à l'Eglise de Nostre Dame de Paris. Et depuis, le lendemain, de ladicte Eglise de Nostre Dame de Paris jusques à la porte sainct Denys; là où ils le rebailloient ausdicts Escuyers.

Après marchoyent les cinq Princes du grand dueil cy devant nommez.

Et en ce qui restoit de vuyde autour de ladicte effigie de la place que tenoit mondict sieur l'Amiral & baniere de France, ledict ciel poille & lesdicts cinq Princes portans le grand dueil, marchoyent Messieurs les Cardinaulx des deux costez selon leur ordre & dignitez. Le premier desquels & plus prochain de l'effigie du Roy estoit Monsieur le Cardinal sainct George Legat du Pape, ayant sa croix devant luy. Lesdicts cinq Princes du grand dueil & Cardinaulx à cheval.

Les XXIII. Archers de la garde du corps dudit feu Seigneur vestuz de dueil sur leurs hoccons d'orfeverie.

Les Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, d'Angleterre, Escosse, Venise, Ferrare, & Mantoüe, chascun d'eulx conduict par ung Prelat à cheval.

Les Princes, Seigneurs & Chevaliers de l'Ordre.

Les Huiffiers de chambre, la teste nuë,

194 OBSEQUES ET ENTERREMENT
& le chaperon avallé, avec leurs masses
d'argent.

Les Gentilshommes de la chambre du-
dict feu Seigneur.

Les quatre cens Archers de la garde,
avec leurs enseignes.

Auquel ordre marchoyent tous les des-
fufdicts jusques à l'Eglise Nostre Dame de
Paris, laquelle fut parée en la forme qu'il
fera cy apres dict.

Premierement en la rencontre de ladi-
cte Eglise, sur le hault portail, aux deux
anges qui y sont, furent mis & allumez
deux grans cierges de chascun dix livres.
Au bas & contre chascune des portes de
bois y eut attaché sur taffetas noir deux
grans escussions de broderie, contenant
avec l'ordre & couronne imperiale une
aulne & demie de diametre.

La nef, cueur, croisée, & toute l'en-
ceinte de ladicte Eglise fut renduë de drap
noir; & par dessus ung lez de veloux noir
semé d'armoiries, portans l'ordre & cou-
ronne imperiale de fin or.

Tout le cueur pavé & couvert de drap
noir; les chaizes tant haultes que basses
aussi entierement couvertes de drap noir;
& par dessus, deux lez de veloux noir, se-
mez sur l'assemblage de deux lizieres d'es-
cussions de riche armoirie de fin or.

Le grand autel & autres autels de ladicte Eglise garniz de paremens hault & bas de veloux noir, croisez de fatin blanc, & enrichiz d'escuffons de riche broderie de fin or.

Toute ladicte Eglise entre les piliers & autre circuit d'icelle chargée d'une innombrable quantité de cierges & luminaire. Et pour l'assiette & recüeil desdictes trois effigies, y avoit au milieu du cueur une grande & singuliere Chapelle ardant, de quinze pieds en carreure; l'amortissement de laquelle montoit à six toises de hault, garnie de treize clochers tous croisez & recroisonnez avec une extreme quantité de luminaire.

Les quatre pignons de ladicte Chapelle couvers & enrichiz de quatre grans armoiries de riche broderie d'une aulne & demie de diametre. L'environ de ladicte Chapelle garni d'une pente d'ung lez de veloux noir, frangée de soye & fin or, & chargée en semence de douze escuffons de riche armoirie de broderie. Soubs ladicte Chapelle ainsi parée furent posées & assises lesdictes trois effigies; c'est à sçavoir, celle du Roy au milieu, celle de Monseigneur le Daulphin à sa dextre, & celle de Monseigneur d'Orleans à sa fenestre.

A la teste de ladicte effigie du Roy, hors ladicte Chapelle, fut assis mondict fleur

196 OBSEQUES ET ENTERREMENT
l'Amiral; & pres de luy, Monsieur le Conte de Villars, tenant la baniere de France. Au pied de ladicte effigie, aussi hors le deffoubs de ladicte Chapelle, estoit assis Monsieur le grand Escuyer, ayant à ses deux costez deux Rois d'armes. Et devant luy, sur une longue selle plus basse que celle sur quoy il estoit assis, estoient les Gentilshommes, Escuyers portans le pannon, les esperons, l'escu, la cotte d'armes, le heaulme, & gantelets.

L'affiette des assistans estoit telle.

Les cinq Princes portans le grand dueil assis au hault des haultes chaizes du costé de la chaize de l'Evesque de Paris.

Suyvant iceulx, les Ducs & autres Princes. En apres, les Chevaliers de l'Ordre. Et apres eulx, en ce qui restoit de ces mesmes chaizes, certain nombre de ceulx de la Chambre des Comptes.

De ce mesme costé, & aux basses chaizes à l'endroiect de là où estoient assis lesdicts Princes du grand dueil, y avoit assis deux des Capitaines des gardes, avec leurs enseignes, & ung Capitaine des cent Gentils-hommes, aussi avec son enseigne.

Et ensuyvant ce rang, les Maistres d'hôtel dudiect feu Seigneur; & parmi eulx quatre Chanoines de ladicte Eglise pour faire le service.

Vis à vis dudiect grand dueil, aux chaizes haultes, estoient les Ambassadeurs; & suyvant iceulx, la Court de Parlement. Et apres eulx, le Recteur & certain nombre de ceulx de l'Vniversité.

Aux chaizes basses, au dessoubs desdicts Ambassadeurs, deux autres Capitaines des gardes, celuy des Suisses, & ung Capitaine des cent Gentilshommes, avec leurs enseignes. Et plus bas de ce rang, ceulx de la ville de Paris; & parmi eulx, quatre autres Chanoines de ladiecte Eglise.

Au grand autel Monsieur le Cardinal du Bellay Evesque de Paris, avec ses assistans. Et pour la derniere Messe du lendemain matin fut assisté & servi d'Evesques & notables Prelats.

Au costé droict dudiect grand autel estoit assis en une chaize à part Monsieur le Legat du Pape, son caudataire à ses pieds, & son porte croix devant, sur ung petit siege.

Suyvant & joignant ladiecte chaize y avoit une longue forme, sur laquelle estoient assis cinq de Messieurs les Cardinaulx, leurs caudataires à leurs pieds.

Derriere Monsieur le Legat & mesdicts sieurs les Cardinaulx, sur ung petit banc à part, estoient assis Monsieur de Xaintes estant de la maison de Vendosme, & Messieurs de Reims & de Troye, estans de la maison de Lorraine.

Et sur une longue forme au dessoubs d'eulx, & de ce mesme rang, à ung pied & demi de distance, estoient assis partie des Archeuesques & Euesques. Et derriere eulx, encores certain nombre desdicts Euesques & Prelats. Et derriere eulx, sur ung banc, les Gentilshommes de la chambre.

Et au costé fenestre dudiect grand autel, & vis à vis de mesdicts sieurs le Legat & Cardinaulx, estoient assis six autres Cardinaulx. Et derriere eulx en deux rangs & sieges Archeuesques, Euesques, & autres Prelats, tous en chappe & mitres en la teste. Et derriere eulx encores Gentilshommes de la chambre, & autres Gentilshommes serfans.

Le lendemain jour de Lundi, XXIII. jour dudiect mois de May, le service se continua en la forme accoustumée; & la dernière Messe dicte & célébrée par Monsieur le Cardinal du Bellay, comme dict est. Et quand se veint à l'offerte, l'ung des Maistres des cerimonies alla querir le premier Prince du grand dueil, pour mener à l'offrande. Lequel quand il fut prest à baiser la platine, print de la main d'ung Roy d'armes ung cierge de cire blanche, auquel estoient plantez quatre escus d'or. Et puis ramené par lediect Maistre des cerimonies

en son siege, marchant devant ledict Roy d'armes. Et apres ledict premier Prince, les quatre autres en pareille cerimonie & convoy, l'ung apres l'autre, en firent autant; fors que à chascun de leurs cierges n'y avoit que deux escus plantez.

Ladicte offerte parachevée, commença l'oraison funebre faicte & prononcée par Monsieur l'Evesque de Mascon; qui dura environ une heure. Et apres ladicte derniere grande Messe chascun se departit pour aller disner. Et environ midi les processions & tous autres estats tant de la ville de Paris que de la Court & suite du Roy, Princes, Cardinaulx, & tous autres notables personnages partirent de ladicte Eglise de Nostre Dame de Paris au mesme ordre, rang, & forme qui avoit esté tenuë pour venir à Nostre Dame des champs jusques audict lieu de Nostre Dame de Paris. Et en cest estat cheminerent jusques à saint Ladre; là où chascun peult monter à cheval pour le soulagement de sa personne jusques à la croix qui panche près saint Denys; là où Monsieur le Cardinal de Bourbon Abbé dudit saint Denys veint recueillir les corps desdictes effigies de la main de mondict sieur le Cardinal du Bellay Evesque de Paris. Et là les quatre Presidents de la Court reprindrent les quatre

coings du drap mortuaire de l'effigie du dict feu Roy. Aussi les Escuyers d'escuyrie qui avoyent porté ledict ciel poille depuis la porte saint Denys jusques audict saint Ladre, le reprindrent à ladicte Croix penchante, pour le porter jusques à ladicte Eglise saint Denys; laquelle fut trouvée en tout tel accoustrement & appareil, tant en chapelle ardant, lumineaire, tenture, que tout autre aornement, comme celle de Nostre Dame de Paris, sans en rien de faillir ne excepter. Les assiettes, quant aux sieges de ladicte Eglise, toutes pareilles & correspondantes à celle de ladicte Eglise de Nostre Dame de Paris.

Les Vespres y furent dictes, Monsieur le Cardinal de Bourbon officiant. Et pareillement à la dernière grande Messe du lendemain au matin, assisté & servi d'Archevesques & notables Evesques.

Et quand se veint à l'offerte, les cinq Princes du grand dueil y allerent avec cierges blancs, & tout ainsi qu'ils avoyent fait à Nostre Dame de Paris. Apres laquelle offerte Monsieur l'Evesque de Mascon continua l'oraison funebre par luy commencée à Nostre Dame de Paris.

Apres laquelle Messe dicte, mondict sieur le Cardinal de Bourbon veint près de la fosse & voulte preparée pour recevoir

le corps dudict Seigneur & de mesdicts Seigneurs ses enfans.

Et premierement fut mis & apporté ce-
luy de mondict Seigneur d'Orleans par ses
Gentilshommes, en ung sarcueil couvert
de veloux noir, croisé de satin blanc, &
garni de quatre escussions de broderie de
l'armoirie dudict Seigneur, & mis en ladi-
cte voulte, à la main fenestre. Celuy de
Monseigneur le Daulphin pareillement
apporté par ses Gentilshommes en ung
sarcueil couvert aussi de veloux noir, croi-
sé de satin blanc, & garni de ses armoiries,
mis en ladicte voulte à la main droicte.

Ce faict, fut apporté le corps dudict
Seigneur Roy par les Gentilshommes de
sa chambre en ung sarcueil pareillement
couvert & armoyé. Et apres les depreca-
tions, oraisons, & cerimonies faictes par
mondict sieur le Cardinal de Bourbon, son
corps fut mis en ladicte fosse, au milieu de
ceux de mesdicts Seigneurs ses enfans. Et
lors le principal & plus ancien desdicts
Rois d'armes commença à crier à haulte
voix : *Rois d'armes, venez faire vostre office.*
Et apres ce cri, despoüillerent leurs cottes
d'armes, & les meirent sur la fosse. Et con-
tinuant ledict Roy d'armes, dict à haulte
voix : *Monsieur de Sedan, apportez l'ensei-
gne de la garde des Suisses.* Lequel inconti-

202 OBSEQUES ET ENTERREMENT
nant l'apporta, & la meit sur la fosse.
*Monsieur de Chavigni, apportez l'enseigne
des cent Archers de la garde dont vous avez
la charge. Monsieur le Senechal d'Aginois,
apportez l'enseigne des cent Archers de la gar-
de. Monsieur de Nançay, apportez l'enseigne
des cent Archers de la garde dont vous avez
la charge. Monsieur de Lorges, apportez l'en-
seigne des cent Esscoissois de la garde dont vous
avez la charge. Monsieur de Canaples, ap-
portez l'enseigne des cent Gentilshommes dont
vous avez la charge. Monsieur de Boyssi, ap-
portez l'enseigne des cent Gentilshommes dont
vous avez la charge. Lesquels tous au mes-
me ordre & rang qu'ils apportoyent lesdi-
ctes enseignes, ils les mettoyent bas sur la
fosse.*

Et continuant ledict Herault, cria à
haulte voix: *Messieurs les Escuyers la Bosse
& de Puygreffier, apportez les esperons. Mon-
sieur l'Escuyer de Nonville, apportez les gan-
telets. Monsieur l'Escuyer Pothon, apportez
le heaulme. Monsieur l'Escuyer Chevalier,
apportez l'escu royal. Monsieur le premier
Escuyer, apportez la cotte d'armes. Lesquels
esperons, gantelets, heaulme, escu, &
cotte d'armes, à mesure qu'ils estoient ap-
portez, il estoient prins par ung herault
qui estoit dedans la voulte, & mis en icel-
le. Monsieur le premier Vallet trenchant, ap-*

portez le panon. Ce qu'il fait, & le meit sur la fosse. *Monsieur le grand Escuyer, apportez l'espée.* Lequel en meit le bout dedans la fosse, & reteint la courroye pour la relever à son rang. *Monsieur le grand Maistre?* Devant lequel marchoyent les Maistres d'hostel; lesquels arrivez à ladicte fosse, gectèrent leurs bastons dedans; & ledict grand Maistre ne meit que le bout du sien, pour le reprendre. Le personnage duquel grand Maistre representoit Monsieur l'Amiral. Puis continua ledict Herault à dire: *Monsieur d'Annebault, chef & conducteur de ce convoy, apportez la baniere de France.* Ce qu'il fait, & en meit le bout dedans la fosse. Puis recommença à dire ledict Herault; *Seigneur Orace de Fermaize, apportez la main de justice.* Ce qu'il fait, & la bailla au Herault pour la mettre sur le sarcueil du Roy. *René Monsieur de Lorraine, apportez le sceptre royal.* Ce qu'il fait; & fut baillé au Herault pour mettre sur ledict sarcueil. *Monsieur le Chevalier de Lorraine, apportez la Couronne.* Ce qu'il fait; & la bailla audict Herault pour la mettre sur le sarcueil dudict Seigneur.

Et ce faict, fut dict par Monsieur l'Amiral: *Le Roy est mort.* Et continué par ledict Herault par trois fois à haulte voix: *Le Roy est mort.* Et apres mondict sieur l'A-

miral releva la baniere de France, criant: *Vive le Roy Henry deuxiesme de ce nom.* Et le Herault dict aussi par trois fois: *Vive le Roy Henry deuxiesme de ce nom, à qui Dieu doyent bonne vie.* Puis apres Monsieur l'Amiral representant le grand Maistre reprint & leva son baston. Monsieur le grand Escuyer, l'espée. Le premier Vallet trenchant, le panon. Monsieur de Boyfi, l'enseigne des anciens Gentilshommes de la maison. Monsieur de Canaples, l'enseigne de la seconde bande desdicts Gentilshommes. Monsieur de Lorges, l'enseigne de la garde Escossoize. Monsieur de Nançay, la plus ancienne enseigne des gardes Françoises. Monsieur le Senechal d'Aginois, la seconde. Monsieur de Chavigni, la troiefime. Monsieur de Sedan, celle de la garde des Suiffes. Et ce faiçt, chascun se retira pour disner au disner solennel qui fut faiçt en la grande salle de mondict sieur le Cardinal de Bourbon, & en deux autres salles prochaines, toutes tenduës de noir. Apres lequel disner Monsieur le Cardinal de Lenoncourt veint dire graces. Lesquelles achevées, pour l'absence de Monsieur l'Amiral, qui devoit représenter le grand Maistre, qui se trouva tresfort malade, le premier Maistre d'hostel dict à la compagnie: *Messieurs, nostre maistre est*

mort; & pource, que chascun se pourueoye. Car la maison est rompuë. (& en signe de cela il rompit le baston.) Nous avons ung Roy, en la bonté duquel nous devons avoir grande esperance, & lequel ne fauldra point à nous recueillir & bien traicter en la bonne & sainte memoire du feu Roy son pere.

Les Maistres des cerimonies desdicts convoy, pompe funebre, & obseques furent selon l'ordre qu'ils sont nommez en la commission du Roy à present regnant: le Senechal d'Aginois Capitaine des cent Archers de la garde, & Gentilhomme de la chambre dudit feu Roy: le sieur de la Bourdaiziere Tresorier de France: le sieur de Lahagerie, Maistre d'hostel ordinaire dudit feu Seigneur: & le sieur de la Roche de Pozay, aussi son Maistre d'hostel ordinaire: lesquels apres avoir projecté & ordonné les choses dessusdictes, ainsi qu'elles ont esté executées, se departirent en la maniere qui sensuit: c'est à scavoir, que lesdicts de la Bourdaiziere & de la Roche de Pozay partiroient une heure ou deux devant chascun deslogement des lieux de saint Cloud, Eglises de Nostre Dame des champs & de Paris, pour aller veoir apprester & dresser toutes les choses necessaires à la reception des corps, effigies, sieges de Princes, Cardinaulx, notables

266 OBSEQUES ET ENTERREMENT
personnages du convoy , & autres ceri-
monies , & appareils à ce necessaires ; &
lesdicts sieurs les Senechal d'Aginois &
de Lahargerie demouroyent derriere pour
respondre & satisfaire aux difficultez qui
povoyent soudre en tel cas & faire mar-
cher & tenir les rangs qui avoyent esté
ordonnez.





LE PREMIER SERMON

Funebre faict & prononcé és obseques du feu Roy TresChrestien François premier de ce nom en l'Eglise Nostre Dame de Paris le vingt & troiefieme jour de May mil cinq cens quarantesept.

H *Umiliata est in pulvere anima nostra ; Psal. 43e*
conglutinatus in terra venter noster. Nostre ame humiliée en la pouldre, la personne trainée & prosternée en terre, & nous portans les enseignes de sac & de cendre sur la teste, & soustenans les peines des effects de la mort, nous pourrions nous tenir de nous condouloir de la cause ; qui est que premier homme créé à l'image & semblance de Dieu en justice originelle, par sa desobeissance & peché nous a renduz pecheurs & faict condamner par le juste & equitable jugement de Dieu, & introduict par sa faulte le regne de peché ; dequoy l'Apostre se complaind au cinquiefieme chapitre de son epistre aux Romains. Nous tairons nous des inconueniens de la

Rom. 7. repugnance de la chair à l'esprit, de l'ha-
8. bitation de peché en la chair, & de ce que
Galat. 5. nous venduz sous le peché, naissons en-
1. Pet. 2. fans d'ire, & avons à luiéter continuelle-
Ephes. 2. ment, non seulement contre la chair &
 le sang, mais contre les princes, puissan-
 ces, & gouverneurs du monde de ces te-
Gen. 2. nebres? Estoit ce point assez que la terre
 fust maudicte pour Adam ou en ses œu-
 vres, & que nous usons des fructs d'icelle
 en douleur tous les jours de nostre vie?
 Qu'elle nous rend espines & chardons, &
 mangeons en la sueur de nostre visage no-
 stre pain, jusques à ce que nous retour-
 nions en la terre de laquelle nous sommes
Iob. 3. prins? Aura dict Iob, sans souspeçon d'a-
 voir murmuré contre Dieu, que le jour
 auquel il estoit né perist & fust aboli de la
 memoire de toute sa posterité, & la nuit
 semblablement en laquelle il avoit esté
 dict, Vng homme est conceu? Aura il eu
 ce jour là en si grande detestation & abo-
 mination, & désiré qu'il fust pollu de te-
 nebres & d'ombre de mort; & nous ne
 nous resentirons point de la coulpe de la-
 quelle les gaiges & la recompense est la
Rom. 5. mort? La mort introduicte par le peché
 d'ung homme, & consequemment le reg-
 ne de la mort: sous lequel l'homme, qui
 tend perpetuellement & court tousiours
 incessamment

incessamment à ceste fin, vient en ce monde, & s'espanouit comme une fleur, & est Iob. 13. aussitost fané & usé; fuit tousiours comme une ombre, & ne demeure jamais en ung estat. Dont la femme Thecuitide dict à 2. Reg. 14. David: *Nous mourons tous de mort, & cou- lons comme l'eau versée sur la terre, qui ja- mais n'est ramassée, & n'espargne Dieu la vie d'aucun.* Sainct Iacques escript en son epi- Iacobi 4. stre que la vie de l'homme est une vapeur ou exhalation, pour peu de temps appa- roissante, & incontinent evanouye. Sainct Pierre Prince des Apostres au premier cha- 1. Petri 1. pitre de sa premiere epistre dit que toute Esa. 40. chair est herbe & toute gloire d'homme Eccle- siast. 14. comme la fleur d'une herbe. L'herbe est Iacobi 1. seichée, & la fleur incontinent cheüe & passée. Ainsi n'y a rien en ce monde, fors la parole de Dieu qui demeure eternelle- 2. Co- rinth. 4. ment; qui nous a esté evangelisée, & qui est la clarté de Dieu reluisante en nos cueurs, pour l'illumination de la cong- noissance de la gloire de Dieu en la per- sonne & face de nostre Seigneur Iesus- Christ, & ung thresor que nous avons en ses membres, vaisseaulx de terre, à fin que l'excellence & puissance soit de Dieu, & non pas de nous. Que pleust à Dieu que les documens de nostre fragilité ne fussent encores fondez sur le spectacle & pitoya-

ble exemple, que vous voyez presenté en ceste Eglise, du corps d'ung si grand Roy, accompaigné de deux siens filz, du treschrestien Roy François premier de ce nom, decedé apres plusieurs memorables preuves de ses vertus, & estant au cours & continuation de choses plus grandes, en la cinquantesiesme année de son aage, d'une apostume & fiebvre continuë tresviolente & tresdoloreuse. Quant à ses deux enfans, tous deux sont morts avant la fleur de leur aage. Feu Monseigneur le Daulphin, nommé du nom du pere François, a esté, (ce que je tairoye volontiers, mais il ne se peult ne oublier avec raison, ne se rememorer sans passion trop vehemente) feu Monseigneur le Daulphin donc a esté tollu à ce royaume par poison avant que s'employer & faire preuve de sa vertu. Feu Monseigneur d'Orleans, appelé Charles, apres plusieurs belles choses faictes est mort d'une maladie pestilente. Or voyons nous, & du pere, & des deux enfans avec leurs effigies, les sceptrs, couronnes, armes, & enseignes exposées, pour estre ensepvelies avec eulx, & la rigueur inexorable de la mort en leurs vertus, en leurs aages, & diversité de leurs decés. Et disons, non sans grande cause, que nostre vie est abaissée en pouldre, &

nostre corps couché & prosterné en terre. Et à fin que ceste oraison soit premiere-ment à l'honneur du Createur, apres à la recommandation des ames des defuncts, s'ils ont besoing de relaxation, detenus en quelques peines temporelles, nous recourons à l'imploration de la grace qui nous delivre de la mort, pour laquelle impetrer invoquerons l'intercession de la glorieuse Vierge Marie Mere de Dieu, avec la salutation evangelique, *Ave Maria.*

Messeigneurs & mes freres en Iesus-Christ, ceste commemoration de la vie & mort du feu Roy principalement consiste en la rememoration de ses faiets & de ses vertus, & par toute l'oraison en une incitation à douleur. Et maintenant, pour la grandeur & infinité des vertus & des faiets de luy, je me suis assure en vostre congnoissance & bonté, & que quand vous congnoistrez que je tairay beaucoup de choses, pour le grand nombre, & celles que je diray, je les diray moindres qu'elles ne sont pour leur grandeur, vous serez si humains que vous me pardonneriez, congnoissans que je n'ay le temps pour en dire tant qu'il en y a, ny homme qui ait l'eloquence pour les dire si grandes qu'elles sont, en beaucoup plus de temps que je n'ay. Quant à esmouvoir à douleur, & re-

freschir les playes qui ne sont consolidées, & qui n'ont encores leurs cicatrices, il est facile à ung chascun, en touchant tant soit peu sur le mal, non seulement renouveler, mais faire plus aigre la douleur d'une si grande perte; mesmement à ceulx qui ont & auront tousiours en memoire la valeur des choses perduës, la bonté, les vertus, la douceur, l'humanité, l'amour, & bonne nature de ce grand Roy. L'avancement, les biens, & les honneurs receuz ne peuvent jamais demeurer en personnes honnestes, & non ingrates, sans memoire, ny la memoire sans regrets, ny les regrets souventesfois sans larmes; en quoy nous accompaignons le Roy qui est à present, son sang, & tout ce royaume. Je diray plus, qu'il y a peu de lieux en la Chrestienté qui ne se sentent ou du dueil ou de la perte. En ung argument donc si lamentable, devant personnes ayans tant de causes de se douloir en cest endroit, puis qu'il ne fault point d'Orateur, je me suis assure que je pourray, comme ung chascun autre, suffire à esmouvoir passions & affections de tristesse. Et si la douleur de celuy qui est prononceant l'oraison sert de quelque chose à esmouvoir les auditeurs, si les vrayes larmes de luy en une matiere froide & faincte ont souventesfois esmeu

les assistans, je puis dire que je suis tressuffisant pour cela. Car j'ay en ma part assez de causes pour me douloir, & pour la douleur assez de larmes à espandre abondamment sur le monument de mon maistre. Et n'est ja besoing que je die ce que Ieremie *Ierem. 9.* dit, en deplorant les maulx de son peuple: Qui mettra en ma teste planté d'eau, & donnera à mes yeulx une fontaine de l'armes, à fin que je pleure jour & nuict? Il ne me sembloit point aussi convenir que je luy eusse esté en sa vie professeur de bonnes lettres, consolateur à sa mort, & ne luy fusse point deplorateur à sa sepulture. Et vrayement si jamais personnes furent regrettables pour dons de graces, si jamais furent hommes recommandables de vertus, ceulx cy le font pour toutes les causes dont non seulement tels Princes, mais toutes autres personnes debvroient estre recommandées & regrettées. Et pour dire briefvement de la lignée dont ils sont extraicts, Non sans cause en l'erreur des anciens, qui deifient les vertus, ont esté estimez descendus des dieux les Rois predecesseurs de ceulx cy; lesquels, avec les Francs leurs subjects, sont venus des extremittez de Septentrion, par quelque fortune que ce soit qu'ils soyent là arrivez, ou bien naiz par les Scythes & les Ger-

mains, passez le fleuve du Rhein, & arrivez en Gaule, renversans & prosternans, par tout, non seulement les Romains, mais tout ce qui leur estoit à l'encontre. Et comme Hercules a surmonté les monstres, ils ont dompté en leur chemin tous les barbares par leurs armes, qui ont esté terribles & espouvantables à tout le monde. Libanius Sophista, en une oraison funebre qu'il fait pour l'Empereur Iulian, les ramentoit comme invincibles, & pour la merveilleuse gloire de leurs armes, non plus semblables aux autres hommes que tous fortes & inexpugnables à hommes de commune force. Et avant la religion Chrestienne receuë, non seulement ont eu les armes plus terribles que tous autres, mais ont eu en usage la police de regner plus admirable, la discipline, les loix, les coustumes de leur royaume meilleures beaucoup que Platon ne autre philosophe n'a jamais sceu imaginer ny escrire en ses livres: qui est signe manifeste de singuliere sagesse & prudence, oultre la force dont ils ont passé tout le monde. Et depuis la religion Chrestienne, les enseignes & la croix de Iesus-Christ, chassées quasi de toute l'Asie & l'Aphrique, ont esté reportées par eux oultre le fleuve de Eufrates & du Nil, & maintenuës si long temps,

par tant de voyages, que je puis soustenir facilement que jé ne sçay s'il y a nation au monde qui ait tant de fois vestu les armes, pour quelque querelle que ce soit, qu'ont fait les Rois de France & leur nation pour l'honneur du nom de Iesus-Christ, pour l'exaulcement de la Foy, pour la religion & justice, encontre l'infidelité, les oultrages des barbares, les heretiques, & schismatiques. Et si en Esaie Dieu a appelé

Esa. 44.
45.

Cyrus son pasteur & son Christ pour une seule reduction de la captivité Iudaique, la reedification du temple de Hierusalem; ces Rois, qui depuis Clovis ont tous milité pour Iesus-Christ, pour son nom, & pour son honneur, est ce en vain qu'ils ont eu onction & armes celestes, miracles de guarifons, & qu'ils portent le nom de Christ? qui ont par leurs trophées & monumens de leurs victoires pour Iesus-Christ respenduz par tout le monde, dés l'Orient jusques en Occident, mis les mesmes bornes en leur gloire & estenduë de leur renommée & les mesmes fins & extremitez qui sont au ciel & à la terre. Desquels Rois le feu Roy TresChrestien François descendu est de tant plus loüable qu'il a surmonté ou esgallé ses predecesseurs, qui ont passé tous les autres, & a renouvelé l'exemple domestique & paternel en foy.

mesme, rendu à sa posterité, & représenté sans aucune diminution, & augmenté en beaucoup de poinçts. Or quant à ses deux enfans, à fin que la commemoration de leurs merites ne confonde ou empesche la narration des grandes & admirables vertus du pere, briefvement, feu Monseigneur le Daulphin, encores qu'il ait esté anticipé de mort avant qu'il ait peu du tout monstrier la fleur du fruiçt que tout le monde esperoit recüeillir de l'honesté, vertu, & semblance exprimée en luy du pere & de ses predecesseurs, si est ce que pour l'expression d'icelles il a laissé de luy telle reputation en ce royaume & aux terres estrangieres, & en Asie, & en Europe, que jamais l'esperance ne fut si grande de Prince, quel qu'il fust, qui soit mort de son aage. Mais ceste esperance a esté devorée par la mort envieuse sur toutes choses singulieres. Monseigneur d'Orleans est mort ayant desia esté employé heureusement en son premier aage, & quasi en enfance, & s'estant vertueusement prouvé en la conqueste & reconqueste de Luxembourg: duquel l'expectation, pour l'experience de ceste grande vertu avant sa maturité, a d'autant plus laissé de desconfort en ce royaume que la mort soudainement survenue l'a ravie & defraudé

d'ung bien congneu l'attente de tout le monde. Et combien que tous deux foyent mors en ceste grande jeunesse en laquelle la mort est moins attenduë & portée communement plus impatiemment, ils sont mors pourtant si constamment, si patiemment, si catholiquement que s'il faut seulement en toutes choses regarder à la fin, la fin en a esté si bonne, si loüable, & si honorable qu'elle n'a laissé aucune chose que eust peu autrement parachever plus grande longueur de temps ou prolongation de vie. Le feu Roy, dès le commencement de son education sous feu Madame sa mere, oultre le commun cours de l'age pueril, monstra toutes les premieres marques des graces & vertus qu'il a depuis, par la succession des ans, montrées parfaites de tous poincts & accomplies. Quant aux biens du corps, de luy se peut dire autrement que de Socrates, que son ame habitoit en ung logis, c'est à dire, en ung corps, accommodé de beaulté, de belle taille, de bonne grace à la valeur d'elle, autant que peut estre accommodée une chose terrestre à une celeste & divine. Et de son temps il n'a esté ny gentilhomme ny autre mieulx ne plus adroict à cheval ne à pied, ne mieulx s'aidant de toutes armes, fort & dispos autant qu'il

s'en trouvoit point, bon luidteur entre les excellens, viste & legier, bon coureur & voltigeur, pour sa taille; tellement qu'il avoit le corps fait expressement pour satisfaire à la grandeur de son courage; patient à tout travail, pour supporter froid, chauld, faim, soif; à quoy il s'estoit de toute sa jeunesse exercité de telle façon que le passetemps qu'il prenoit estoit une perpetuelle exercitation aux travaulx & aux labeurs de vertu; comme l'exercice des armes, & la chasse; laquelle Xenophon a eue en telle reputation qu'il a estimé l'art de venerie estre ung vray exercice pour preparer le corps & le cueur pour entreprendre & pour soustenir les travaulx, les dangiers, les necessitez, & incommoditez de la guerre. Et assez l'ont veu, peu de temps a, porter le harnois si longuement & si continuellement que nul jeune homme ne l'eust peu ne mieulx ne plus longuement endurer. De ses meurs & conditions honnestes, de la douceur de sa parolle & affabilité & humanité, l'on peut dire que de personne, quelle qu'elle soit, il n'a jamais en parlant blessé ne les oreilles ne offensé la volonté, qu'il ait peu, & que de plus humaine personne qu'il a esté ne fut jamais ne veu, ne ouïy, ne parlé, ne escript. Laquelle moderation d'huma-

lité en ses faicts, comme en ses parolles, en la grandeur où il estoit, à laquelle est naturellement conjointe arrogance & incontinence, est ung argument necessaire que la raison avoit chassé hors de son cueur toutes les intemperées passions qui ont accoustumé de suyvre ceulx qui sont en telle fortune; comme il adveint à Alexandre, qui pour ceste cause veint en telle insolence (laquelle il monstra en Lysimachus, en Callisthenes, en Clytus) qu'il fut à la fin intolerable aux siens. Au contraire, ce grand & merueilleux Roy, avec ses familiers, avec tous autres, luy qui n'oultragea jamais personne, ne se resentit jamais en debatant & disputant de liberté quelconque de parole dont on ufast contre luy en contradiction ou difference d'opinion. De clemence se peult dire plus de luy que de Pericles, qui n'eut jamais autorité royalle; & toutesfois mourant se glorifioit, entre tant de beaulx faicts, seulement de n'avoir jamais faict porter à personne robbe noire. Mais le feu Roy à sa mort se povoit venter que pour grand Roy qu'il eust esté, pour offense qu'on luy eust faicte, il n'avoit jamais eu les mains teinctes de sang; au contraire, a esté enclin à pardonner à qui a voulu ou n'a voulu pardon de luy. De quoy je pourroye alleguer

assez d'exemples, si nul n'y estoit offensé. Et avoit souvent ceste parolle en la bouche, que la plus grande partie de magnanimité estoit de pardonner, & pusillanimité & vilité de cueur estoit vindication. Par tous les lieux de son royaume & par tant d'estranges nations ses biensfaicts sont imprimez en ses prochains serviteurs & estrangiers, & en toutes fortunes, tous aages, & tous estats. Il se peult trouver peu d'hommes insignes de quelque vertu, ou recommandez de quelque chose raisonnable, qu'il ait congneu, qu'ils n'ayent receu quelque bien ou quelque honneur de luy. Ce qu'il ne se peult dire, n'en desplaïse à l'antiquité, ne de Cyrus, ne d'Alexandre, ne d'aultres quels qu'ils soyent magnifiez & exaulcez par les lettres peult estre plus que par la verité de leurs faicts. Et puis qu'il vient à propos des lettres, Artaxerxes les voulut honorer, estant barbare, en Hippocrates, en la Grece Ionique. Aussi fait devant luy Darius en Heraclite. Alexandre les aorna & magnifia grandement, toutesfois en peu de personnes; & en Callisthenes les oultragea cruellement. Ptolemée fait ce qu'il peult. Mais le feu Roy ne les a pas seulement honorées magnifiquement en son royaume & dehors, mais les a edifiées & plantées en son

peuple par sa largesse & liberalité, tant Latines, Greques, que Hebraïques. Il a entretenu & remuneré excellemment hommes esleuz pour leur doctrine, lesquels lisent à present, translatent en tous ars & toutes langues. Et s'il ne fust mort si tost, il eust fait, comme il avoit designé, ung college de toutes disciplines & langues, fondé de cent mil livres de rente, pour six cens boursiers povres escolliers. Or n'estime je point les triumphes de ceulx qui ont triomphé de la Grece & despouillé la fontaine & origine des lettres & de l'humanité de ses aornemens & richesses. Mais qui pourroit ne louer ceuluy qui a remis les aornemens de la Grece en vie & en vigueur, la poësie, l'histoire, la philosophie en son royaume; a fait chercher les livres, qui encores se cherchent par tout le monde, & fait tous les jours resusciter auteurs & memorables esperis qui estoient il y a plus de mil ans ensepvelis. Or si vous me permettez, O lettres, que je m'adresse ung petit à vous, & que je y parle en ceste perte & desconfort où vous estes non sans cause; (car s'il eust vescu plus long temps, il vous eust davantage exaulcées) il fault que vous regardiez à recongnoistre les grands biens, les grands honneurs que vous avez receu

de luy. Car si par toutes les especes de vos escriptures, si par tout les genres de vos facultez & puissances, il n'est celebré & exaulcé perpetuellement & en eternelle memoire, il se dira de vous, qui estes les maistresses & preceptrices d'honneste vie & liberale, que vous devez desormais estre estimées vilaines & ingrates. Encores est de ceste liberalité ung grand aornement & enrichissement de son royaume, que pour avoir faiçt mouller, acheter, & chercher par tout tous les ouvrages excellens de statues antiques & images en quoy la memoire de l'antiquité se conserve, toutes les exquises painctures, il a restitué en son royaume l'art statuaire, la sculpture, & paincture. Ainsi ne pouvoit estre cest excellent entendement, ny durer, sans attirer à soy & associer toutes les choses singulieres. Pour justice & equité, il disoit & usoit d'une maxime de philosophie politique, que le magistrat ou le Roy devoit commander à tout le demourant, mais les loix à luy. Et vous, Messieurs de la justice, sçavez comme il y a tenu la main, & combien il a travaillé de cuider faire ordonnances & reformations pour la briefveté de la justice & diminution des frais. La force & valeur de son courage se dira particulièrement apres. La

patience en ses adversitez & afflictions, & en ses maladies, & és pertes de ses enfans, la magnanimité au contemnement & mespris des choses humaines, a esté si grande en luy qu'il n'y a personne en ce monde qui l'ait jamais veu abattu ne vaincu d'aucune chose, ny en prosperité s'eslever, ny en adversité se rendre. Et tout l'exercice de sa vie & l'experience de ceulx qui ont vescu avec luy tesmoignent assez de sa sobrieté & temperance. Il se peult dire qu'il a par son exemple voulu chasser de son royaume & a abhorré tousiours l'yvrongnerie, les bourdelages, & les blaphesmes. L'entendement, l'esperit, & jugement de luy estoit tel qu'il n'y a homme, qui l'ait congneu, qui ne die assurement, & qui en le disant ne die verité, qu'il n'en veit jamais ung pareil. La facilité de comprendre, si grande, que jamais ne luy fut parlé de matiere, pour difficile qu'elle fust, qu'il n'entendist plus parfaictement & plus facilement que nul autre. L'estude & volonté de sçavoir telle que dés le commencement de son jeune aage il n'a jamais cessé de faire lire devant luy les livres sacrez, les histoires, faire translater, faire disputer continuellement à sa table, en beuvant & mangeant, à son lever, à son coucher, des plus interieures choses & plus difficiles de

l'erudition Greque, Latine, & Hebraïque, & en tous genres & especes d'auteurs & de lettres tant sacrées que prophanes. La memoire si retenante que je croy certainement qu'en ce monde n'en y ait une telle pour le present, dont est venu le sçavoir inestimable duquel estoit plein. Premièrement il sçavoit & parloit la langue Françoisë mieulx que homme qui fust vivant en son royaume. La Latine, il l'entendoit aucunement. Il ne ignoroit aucune histoire ou poësie, ny Greque, ny Latine, ny Hebraïque. La Chorographie & Cosmographie de tout le monde, & mesmement de son royaume, sçavoit il mieulx que homme à qui il parla jamais. La Philosophie disputative, & la morale, & la politique, & la naturelle avoit il si bien compris, tant par jugement naturel, que par avoir la memoire des choses ouyes ou lëues, que le plus sçavant homme du monde ny sçavoit rien davantage. Aux mathematiques, tant d'une naturelle inclination qu'il y avoit, que d'avoir voulu des sçavans en entendre & congnoistre la plus grand part, il avoit si grand jugement que pour la situation des lieux, pour le project & regard des veües, pour la perspective, pour la raison des bastimens, (dont il a commencé & laissë les exemples & patrons

trons de l'Architecture en son royaume) pour les fortifications des places, (de quoy il a laissé son royaume si fort, & ses frontieres si bien bordées) pour la construction de toutes machines & artilleries, & conduicte d'icelles, il fut jamais peu d'hommes comparables à luy. Il avoit l'eloquence si merveilleuse qu'il n'a esté de son temps, ny ne sera, comme je pense, du nostre, qui l'approche. De ce qu'il a laissé par escript en poësie Françoisé, assurez vous que d'abondance & grandeur d'invention, de gravité & magnificence de style, de dignité & majesté de son elocution, n'avons rien, ny Grec, ny Latin qui la surpasse. Il estoit tressçavant aux saintes lettres; & y avoit peu de matieres difficiles, & de grande importance, qu'il n'eust ouy traicter & retraicter devant luy; & en disputant, monstroit bien qu'il n'en avoit rien oublié. Et de toutes ces parties s'estoit composée & amassée en luy une prudence, sâpience, intelligence, science de tant de choses que la profondeur de son sens ne se pouvoit, non plus qu'une abyssme, ne foudrer, ne mesurer. Or il m'est advis, à dire vray, que je ne viendray jamais en lieu où il ait conversé longuement qu'il ne me semble que le lieu mesme, les murailles, & les parois regrettent & desi-

rent cest entendement , ceste voix , ceste grace & parolle divine. Pardeffus toutes ces choses , l'amour de Dieu & de son prochain a esté apparente en toutes les parties & actions de sa vie. De sa foy , il a laissé pour tesmoignage , & sa vie en la perpetuelle repression des heresies , & sa mort en la profession de la foy catholique. On l'a veu en une devotion publique , en une procession qui se fait en ceste ville pour l'expiation de quelques placars & choses insolentes contre la sentence & doctrine catholique , y assister devotement , nuë teste , & une torche au poing ; & ouyrent plusieurs ce qu'il dict disertement de la religion Chrestienne , & veirent aussi ce qu'il fait. L'on sçait assez en quel honneur il avoit les sacremens ; le sacrement de l'autel , lequel il ne receut jamais sans larmes ; la confession , qu'il faisoit souvent à si grande contrition. En quel soing il avoit l'authorité de l'Eglise catholique ; en la repression des heretiques , ausquels il n'a jamais voulu en tresgrande occasion adherer pour sollicitation quelconque. L'amour envers son prochain , selon l'ordre des temps & les degrez de charité , est apparent premierement en l'honneur & reverence & amour qu'il a porté au feu Roy Loys XII. & à la Royne Anne , à feu

Madame sa mere en son vivant & apres sa mort ; laquelle il honora de sepulture royalle ; & luy fonda comme ung anniversaire de plus de cent mil livres de rente, en ses serviteurs, qui l'avoient autrefois servie ; lesquels il entretient tous aux mesmes estats & mesmes gaiges esquels elle les avoit entretenus. Qui ne scait le doux traictement qu'il a faict à la feu Roine Claude ? le magnifique & somptueux à la Roine douairiere ? la douce amour, cordiale, & paternelle qu'il a portée à Messieurs ses enfans, & les defuncts & les vivans ? au Roy, à la Roine, à Monsieur, & à Madame leurs enfans, Madame Marguerite sa fille, au Roy de Navarre, & à la Royne sa seur, à Madame la Princeesse sa niepce, & aux autres consequamment ? Laquelle amour est tant apparente qu'elle n'a besoing d'estre tesmoignée. Et n'est point merveillable si entre ces personnes, qui en ont eu la congnoissance, à present le dueil est si grand. Il ne fut jamais nul en ce monde qui ait tant aimé ses serviteurs ne si bien recompensez qu'il a ; à l'eviden- ce dequoy il n'est ja besoing de preuve. Son peuple, en la necessité des guerres & affaires qu'il a eues, a esté à son grand regret chargé incessamment, & sa noblesse travaillée. Mais si les a il tousiours des-

chargez autant qu'il a peu pour le temps; & à sa mort, a montré l'amour qu'il leur portoit en la dernière commemoration & recommandation qu'il en fait. Il louoit la charité & l'aumosne secrète, en s'enquerant diligemment des povres vertueux & necessiteux; & outre ses aumosnes ordinaires vouloit estre adverti où il se trouveroit quelque bonne & apparente occasion d'une grande charité, & y survenoit tresliberalement & magnifiquement; & en somme estoit trescharitable & pitoyable en toutes les necessitez & povretez qu'il congnoissoit, & contraire à ceulx qui par leur indiscrete largesse ne faisoient riens que augmenter le nombre de coquins & de belistres. Est ce donc chose facile à ses enfans, à ses prochains, à ses serviteurs, à ses subjects & estrangiers, Gentilshommes, gens de justice, gens de lettres, de toutes vertus & artifices honnestes, & de guerre, & de paix, mettre en oubliance la douleur de la mort & la perte de celuy que la noblesse de sang & gentillesse de meurs, la justice, les sciences liberales, les ars, les vertus, les lettres, & la paix, & les armes doibvent, ce semble, plaindre & regretter à jamais? Nous verrons des armes. Car je viens maintenant à une partie de ses plus beaulx faits; laquelle toutesfois je suis

contrainct, pour le trop peu de temps que j'ay, de discourir trop succinctement & briefvement.

Du vivant du feu Roy Louys, en l'aage de environ dixsept ou dixhuiët ans, fut envoyé Lieutenant general du Roy en Guyenne contre le Duc d'Albe Lieutenant du feu Roy d'Espaigne & les Anglois en grand nombre, qui estoient à Fontarabie; où il deffit ce qu'il rencontra de l'armée du Duc d'Albe, dont le reste s'en alla en rouverte; & tost apres les Anglois se rembarquerent. Et s'esprouva si bien en ceste premiere charge que au jugement de tous les Capitaines il n'obmist une seule chose, ny en la providence, ny en l'execution, qui doibt estre en ung chef hardi & vaillant, sage & experimenté de longtemps. Fut ce pas en luy une vertu miraculeuse que tost apres Lieutenant du Roy en Picardie, luy seul soubdainement rassoura ce grand effroy & grand espovantement de toute nostre gendarmerie & des Capitaines mesmes, & fait teste à deux tresgrands & tresvertueux Princes, au feu Empereur Maximilian, & au feu Roy Henri d'Angleterre, y estans en personne; les arresta, & mena hors de la frontiere; meit une singuliere devotion de combattre en toute son armée au lieu de l'estonne-

ment qu'il y avoit trouvé? chose tresnecessaire au temps que c'estoit, apres la rouverte de nos gens à Novarre, & estans les Suiffes pour lors devant Dijon, & quasi nostre royaume assailli de toutes les nations Chrestiennes. Qui doibt estre premierement attribué à Dieu & au bonheur de ce royaume & à ce qu'en si jeune Prince, qu'il estoit alors, y eut tant de prudence, de cueur, de vertu, & d'assurance en ung effroy public & commun. Je passe la mort du feu Roy, à qui il assista en sa maladie & servit comme à son pere jusques à la mort, & plusieurs beaulx actes au commencement de son regne; & viens à la bataille des Suiffes en Italie, au lieu de Marignan, au temps qu'il avoit affaire à l'armée de nostre saint Pere & des Espagnols & aux Ligues, estant toutesfois en l'alliance des Venitiens. Et me semble que pour avoir vaincu une nation toujours accoustumée à vaincre, & mesme au temps qu'elle estoit au plus prospere cours de ses victoires, & lors que sa vertu estoit plus terrible & formidable à tout le monde, il n'a riens fait moins que fait Philippe pere d'Alexandre le jour qu'il vainquit l'armée commune des Grecs à Cheronée. Et qui considerera, non le nombre des vaincus, mais la vertu, non la

grandeur de la conqueſte, mais la difficulté, il eſt manifeſte que Philippe feit plus ce jour, vainquant les Grecs eſtans de treslong temps comme en poſſeſſion de vaincre en trespetit nombre innumerables millions de Perſes, que ne feit Alexandre ſon fils ſuppeditant en trois batailles les Perſes, par ceulx en partie par leſquels de ſi long temps ils avoyent apprins & ja receu pour couſtume d'eſtre vaincus. Or donc le feu Roy ayant affaire à ceſte terrible nation, & la plus formidable à pied qui fuſt lors & qui ſoit encores à preſent, fut en ung combat ſi merueilleux & ſi aigre que durant bonne partie de deux jours & une nuit, avec inclination de victoire variable & incertaine, il monſtra en ſoy, en ſa providence, en ſon aſſurance, eſtant le cas toutesfois ſoubdain & impourveu, & en l'ordre qu'il meit ſoubdainement pour la bataille, tout ce qui ſe peult demander & deſirer de ſuffiſance & de vertu en ung chef treſſaige & treſhardi. Et de ſes mains, comme il luy fut neceſſaire de faire, il feit ce qu'ung bon ſouldard peult plus ſouhaiter pouvoir faire; ayant le premier de ſa troupe, devant ſes enſignes, chargé vivement, & rompu ung bataillon des ennemis, rallia ſes Lanſquenets renverſez & mis en fuite, les ramena à ſon artillerie

abandonnée, se presenta de combattre à pied avec eulx; & ainsi toute la nuict & le lendemain ensuyvant il fait office de tel Capitaine que, apres Dieu, sa presence fut certainement le gain de la bataille. Et apres long & divers combat, la victoire obtenue par luy, rendit incontinent graces à Dieu, & les fait depuis rendre publiquement en une concion. Là semblablement fut spectacle à tout le monde sa moderation en une si grande victoire, la promesse & la foy observée à ses alliez, l'honneur & reverence rendue à nostre saint Pere à Boulongne. Depuis son retour en France, je laisse l'exercite des armes qu'il continua, & viens au commencement d'une guerre qui commença entre l'Empereur, qui est à present, & luy; laquelle contention d'honneur de deux si grans Capitaines & si vertueux Princes peult avoir esté excitée pour les pechez & punition de toute la Chrestienté. J'ay bien memoire avoir ouy dire au feu Roy que pour guerre qu'il ait jamais eüe avec l'Empereur, qui estoit pour la disputation de leurs droicts & difference d'entre eulx, encores qu'il s'asseurast de sa bonne querelle, il ne l'avoit jamais hay pour cela, & que le sçachant & voyant en necessité, il ne se sçauroit tenir qu'il ne le secourust. Lors il

me souveint qu'en Homere Hector du costé des Troyans, Ajax Telamonius du costé des Grecs, combattent ensemble, comme pour l'honneur & reputation de l'une & de l'autre partie, sans aucun semblant de haine ou de ire; & apres avoir parlé ensemble paisiblement, apres avoir combattu longuement & perilleusement, à la fin se separent comme amis, & se caressent ensemble de parolles amiables & de presens. Il adveint donc que pour le commencement de la concertation de ces deux personnes heroiques, d'une petite emotion de tierce personne veint l'affaire à tant que par une grande compagnie de Bourguignons & Alemans Maisieres fut assiegée, depuis secourue, renvitailée, le siege levé, les ennemis chassés & reculez par le Roy, la riviere de l'Escav passée sur les ennemis estans en bataille pour le combatre ses gens à demi passés; & là voulut combatre à pied avec les Suisses; remis à cheval, marcha droict aux ennemis, lesquels se retirerent en rouverte, & furent chassés jusques dedans Valenciennes; dont l'Empereur contrainct sortit, & s'en alla. Il passa la conqueste de plusieurs villes, & que peu de temps apres, je ne sçay par quel conseil, le seigneur de Bourbon s'aliena de son sang & de ce royaume. En quoy le Roy

monstra tresamplement sa clemence & humanité. Car non obstant qu'il sceust toute l'entreprinse long temps avant, il ne voulut jamais pourtant user, ny en luy, ny en autre, du droict & auctorité de Roy. Ledit sieur de Bourbon apres mist le siege devant Marseille avec une grosse armée de l'Empereur; lequel siege fut levé par le feu Roy en personne, & l'armée de l'Empereur chassée jusques à la duché de Milan. La ville de Milan mesme reprinse, & la plus grand part de la duché. Le siege mis devant Pavie; dont ensuyvit la bataille où il fut prins si bien combatant & faisant qu'il ne se peult dire de luy sinon ce que Andromache dit à son mari Hector, que son grand cueur & sa merveilleuse vertu luy furent cause de sa perte; laquelle vertu apparut lors tant plus grande que sa fortune se monstra moindre. Et de là veint sa prison, en laquelle la fortune mesme & la vertu de luy furent au combat continuellement long temps: toutesfois à la fin la vertu demeura superieure; & ne la prison, ne la maladie qu'il eut, ne sceurent jamais tant faire qu'il n'eust plus cher le bien & honneur de son royaume que sa liberté ou sa vie. En quoy il convainquit la sentence de Theophraste, lasche & indigne de la voix d'ung philosophe; qui dit

que fortune, & non sapience, ha le gouvernement de la vie des hommes. Laquelle sapience toutesfois en luy a tousiours tenu la raison de son entendement droicte & dirigée à son but, comme ung timonier prudent & intelligent n'abandonne jamais par les grandes fortunes le timon de sa nef, par lequel il la conduict au port. Ainsi sa sagesse le gouvernant par la raison de son entendement, parmi les tempestes de sa prison & de sa maladie, de la prison de ses enfans, en despit de tous les vens contraires, l'a reduict & ramené à port. Ne cesseront donc jamais les voix & témoignages d'ignorance de ceulx qui tous les jours encores regrettent en luy sa fortune? comme vrayement si la rudesse de sa fortune avoit obscurci, & non esclairci, sa vertu. Aux Troades de Euripides, Cassandra jeune fille inspirée du dieu divinateur Apollo (comme il se lit entre les Poëtes) est beaucoup plus sage que sa vieille mere Hecuba transportée & alienée de son sens par ses passions. Car là Hecuba lamente, deplore, & deteste, Cassandra approuve, loüe, & exaulce la mauvaise fortune de Troye; par laquelle seule ont esté publiées & manifestées & dediées à immortalité les vertus inestimables d'Hector; qui autrement demeuroyent pour

estre ignorées, ensepvelies en perpetuelles tenebres. Pourquoy je di que à quiconque ait esté desirable meilleure fortune au feu Roy, il est beaucoup plus loüable en luy, l'avoir vaincue telle quelle a esté, & en avoir rendu plus claire & fait plus illustre sa vertu, mesmement sans aucune diminution de son royaume. Depuis son retour de prison en France, le Pape Clement estant prins entre les mains des Lansquenets & Espaignols, il despescha une grosse armée pour la delivrance du Chef de l'Eglise catholique, suyvant ainsi ses predecesseurs Rois de France: dont il fut cause de la delivrance de nostre saint Pere. Avec lequel saint Pere depuis fut traicté à Marseille le mariage du Roy & de la Roine à present, & autres choses concernant le bien & la paix de la Chrestienté.

Quelque temps apres resourdit de nouveau la guerre entre l'Empereur & luy. Auquel temps Peronne assiegée d'une grosse & forte armée, & l'Empereur en personne entré en ce royaume plus de quarante lieues, du costé de la Provence, le Roy feit si sagement & si magnaniment, en personne venant en son camp d'Avignon, que l'Empereur fut contrainct de se retirer à grosse perte, & de

l'autre costé le siege de Peronne se lever. L'année apres entra au pais de son ennemi, print la ville de Hedin & le chasteau vigoureulement, & S. Pol, & autres places; & là où il eust peu brusler & endommager davantage le pais de son ennemi, il ne voulut. Ceste année là mesme passa en Piedmont, secourut & envitailla ses places; & le passage des Alpes occupé & gardé par l'armée de l'Empereur fut ouvert & forcé du costé de Suze. Les Lansquenets & Espaignols jectez du hault en bas de la montaigne & rembarrez. Apres laquelle victoire, ayant l'arme en la main, feit la treve avec son ennemi. Depuis la treve faicte à Nice, l'Empereur passa par sa permission amiablement par France, pour aller d'Espaigne en Flandres en ses affaires tresurgens & tresnecessaires, mesmement de ses pais bas, pour certaines desobeïssances & sublevations de peuple, ausquelles ne voulut jamais entendre ledict sieur Roy; en quoy il eust peu toutesfois grièvement exulcerer les affaires de l'Empereur. Duquel Empereur l'amiable, fraternel, & honorable recueil en France, quelque dissimulation qu'il y ait, declaira assez à tout le monde & tesmoignera à jamais la loyaulté & foy du Roy, l'amitié entiere, l'integrité, & le grand desir qu'il

avoit de la paix universelle & repos de toute la Chrestienté. Et à quelqu'ung qui le louoit lors de sa fidelité, il feit ceste response memorable: Que quand la foy & promesse debvroit faillir en tout le monde, si n'y auroit il point de raison qu'elle ne demeurast entre les Princes: desquels les puiffances sont si grandes qu'elles ne sont contraignables ny par jugemens, ny par loix, & ne demeure ny en leur parolle ny en leur faict seureté, ny arrest, si ce n'est seulement de leur foy; & que la foy seule n'estoit louange suffisante d'ung bon Prince, non plus que d'ung bon Chrestien, sans les œuvres. Or depuis neantmoins les choses ne se tindrent point en paix; mais se resentant de quelque outrage & violences faictes à ses Ambassadeurs, fut contraint de reprendre les armes. Ainsi plusieurs dommages faicts & receuz d'ung costé & d'autre, Landreci prins par luy, & fortifié & gardé contre les camps de l'Empereur & des Anglois, & depuis luy present renvitailé à la veue de l'Empereur, qui avoit, avec ses forces, celles d'Allemagne & d'Angleterre; où, partant de saint Supplice, pour gagner le logis de Chasteau Cambresi, le Roy estant adverti qu'il pourroit estre combattu en chemin, monstra, parlant aux Suiffes, Lanfque-

nets, & François, la joye & volonté qu'il avoit de combattre. Depuis entrèrent en ce royaume l'Empereur du costé de Champaigne avec une grande & merveilleuse armée & les forces d'Alemaigne, & du costé de Picardie le feu Roy Henry d'Angleterre avec ses forces, & les Hennuyers & Flamens. Desquels ennemis pourtant, luy seul, par la grandeur de son cueur, & bonté de conseil, & equipolence de ses forces, se deffoit & despescha tellement que, excepté Boulongne, il ne perdit ung poulce de son royaume. Laquelle Boulongne toutesfois ne se peult dire qu'elle fust prinse ny par la force des ennemis, lesquels tost apres la composition de la place se retirerent & embarquerent en haste, ny par faulte d'y avoir pourveu, autant qu'il est possible de pourveoir aux advenemens incertains des choses, & bien souvent hors de la providence des hommes. Asez de ceulx qui sont presens congnoissent pour la briefveté combien je laisse de ses faicts, & pour la mesme cause combien je abrege ce que je dy. Je passe toutes les entreprinse par son advis conduictes en son absence. Depuis son retour en France, apres la bataille de Marignan, la defense de Milan, la retraicte de l'Empereur Maximilian, les faicts de Veronne,

Bresse, la duché d'Vrbin, l'entreprinse de Baruc, les gens envoyez en Dannemarc, les entreprinse sur l'Espaigne au royaume de Navarre, la conqueste, la garde, & renvittaillement de Fontarabie, Parme, Plaisance, la Bicocque, & autres lieux, armées envoyées & renvoyées en la duché de Milan, le siege de Milan, les Alemans rechassez de Champaigne, la defense de Hedin contre les forces de l'Empereur & des Anglois, la ligue en Italie, les entreprinse de Naples, victoire contre l'armée de l'Empereur par mer, la prise & reprise de Pavie, les affaires de la duché de Virtemberg, & paravant la reconciliation des Ligues & Suisses entre eulx, la reduction des pais de Monsieur de Savoye, la defense de Turin & de Piedmont, le renvittaillement de Terouane, une armée en Piedmont, le voyage de Parpignan, la conqueste & reconqueste de Luxembourg, la conservation & envittaillement, plusieurs exploicts és pais de Monsieur de Cleves, en Alemaigne, en Escosse, plusieurs belles choses faictes en Piedmont, la victoire de Serozolles contre l'armée de l'Empereur, la guerre continuée vivement contre les Anglois & par mer & par terre. La vie abbregée par la mort en sa cinquantesiesme année,
l'histoire

l'histoire necessairement par moy, l'esperance du demeurant de sa vie plus grande beaucoup que les choses passées, laissent beaucoup plus à penser que je n'ay dict. Et toutesfois aux choses dictes en fortune diverse & variable, en accidens perilleux & estranges, autant que à Roy qui fut oncques au monde, plus que à Pyrrhus, à Demetrius, à Seleucus, à Antigonus, estre tousiours demeuré superieur de la fortune, à la fin avoir gardé le cueur & entendement droict & non vaincu, est ce pas louange ou superieure ou esgalle à tous ceulx de l'antiquité? Alexandre n'a jamais experimenté fortune contraire. Theophraste se complaignant pour la mort de son compaignon Callisthenes dit qu'il estoit tombé entre les mains d'ung homme qui ne sçavoit user moderément de la grandeur de sa fortune. Celuy doncques qui n'a sceu porter sa bonne fortune modestement, je ne sçay comment il eust porté constamment son adversité. Le feu Roy a eu temps prospere & improspere, & a esté plus de fois Fabius Maximus, c'est à dire, l'escu à son royaume, que Fabius Maximus n'a esté à Rome, plus de fois Marcellus (qui estoit appellé l'espée de Rome) à son peuple que Marcellus n'a esté à sa patrie. Isocrates loüant les Athe-

Q

niens apres Salamins & Marathon est contrainct, pour les louer davantage, venit aux fables des Amazones, des sepultures des Argives, de la defense des enfans d'Hercules. Mais en la gloire de ce Roy il y a plusieurs Salamins & Marathon. Omites plusieurs belles choses de luy, & le demeurant de ses entreprinſes, de ses faicts, & de ses victoires, tant seulement ramentu par les noms & par les testes, fait tel monceau, pour le grand nombre qui y est, que je ne ſçay ſi ſe trouve deux vies en Plutarque (qui a choiſi tous les excellens hommes de la langue Greque & Latine) où il y ait ſi grande matiere. Je croy qu'il ſ'en trouve aſſez qui l'ayent ſurmonté en fortunes & en conqueſtes, peu en nombre de victoires; mais nul qui l'ait paſſé de grandeur de cueur, de hardieſſe, bon advis, & grand nombre de haultes entreprinſes, en diverſité, nombre, & difference de puiffans, victorieux, & vaillans ennemis. Je ne di pas que les bons ſerviteurs qu'il a eu, dont les aucuns ſont preſens & vivans, ne luy ayent aydé, comme auſſi ont faict les ſerviteurs à ceulx qui ſont comparez à luy. Or eſt il que la vie des excellens hommes ne ſe regarde pas ſeulement, mais plus la force & conſtance de la mort; comme de Alcibiades, Leonidas, Epaminondas, The-

mistocles, de Hector mesme en Homere, & de Patroclus; & non seulement de ceulx là qui sont morts violemment, mais encores de ceulx qui sont morts paisiblement en leurs lits, de Cyrus, de Micipsa, de Marc Aurelle.

Ayez patience, je vous supplie, que nous considerions briefvement la mort de nostre feu maistre, & congnoissez quel a esté & de quel style le dernier acte de sa vie. En quoy il a imité les bons Poëtes, qui font les derniers actes de leurs fables les meilleurs, & se parforcent de surmonter tant qu'ils peuvent la beauté & elegance des precedans. Perseverant donc sa dernière maladie ja pres d'ung mois, & empirant tous les jours, le XX. du mois de Mars au matin, jour de Dimenche, ouyt Messe, se confessa. Et apres la confession, receut le corps de Iesus-Christ avec sourspirs & larmes de parfaicte & entiere contrition; fait haultement protestation de sa foy, detestation de ses pechez, & conversion apparente à la misericorde de Dieu, avec grande desplaisance des offenses commises envers Dieu, duquel il avoit receu tant de biens & tant d'honneurs en ce monde, comme il disoit, & desquels estant ingrat, il n'avoit craind de trespasser ses commandemens, violer sa volonté,

Q ij

& l'offenser, non seulement infinies fois; mais en infinies manieres, & que de l'eternelle justice de Dieu tout voyant & tout congnoissant, de la peine & condamnation justement meritée il n'avoit autre refuge sinon à la pitié de celuy lequel il avoit offensé. Mais que ses promesses accompagnées de son infinie bonté, les témoignages de ses Prophetes & ses saincts, le reconfortoyent à ceste derniere & extreme heure, les exemples de sa misericorde, de l'enfant prodigue, la pecheresse, le brigant, l'exemple des dix drachmes, & cent brebis, & du publicain, qui n'osoit lever les yeulx au ciel; & toutesfois (disoit il) Seigneur, vous avez dict de vostre bouche qu'il sortit du temple & retourna en sa maison plus justifié en la confession de son peché que le Pharisien en l'ostentation de sa justice. Car vous exaulcez ceulx qui se humilient, & humiliez ceulx qui se exaulcent. Vous avez enduré le faix de ceste chair & condition mortelle, les travaux, blasphemes, oultraiges, les playes, les espines, les cloux, & la croix, & ne vous estes laissé une seule goutte de sang pour nous; duquel sang, Syre, ordonnez & commandez que soit effacée la condamnation des pechez de ce Roy contrict & penitent, qui n'a esperance sinon en vo-

Luc. 15.

7. 23.

Luc. 15.

Luc. 18.

stre misericorde. Car ainsi comme de son costé tout le mal est & toute desolation, du vostre vient & despend toute consolation & aide. De bon cueur je quicte & abandonne ce monde, où je vous ay tant offensé, sans avoir aucun regret de le laisser, mais grand joye & grand reconfort de ce que je viens devant vous, non debatre, mais condamner ma cause; devant vous mon juge, qui estes intercesseur pour moy par vostre misericorde, qui vous a faict naistre en ce monde, souffrir nostre mortalité, monter & mourir en la croix pour moy. S'ensuyvit peu apres l'admonestement qu'il fait au Roy qui est à present, luy disant: Mon filz, je me contente de vous. Vous m'avez esté bon filz & obeissant. Puis que je suis à la fin de ma peregrination en ce monde, & qu'il plaist à Dieu que je vous laisse par sa grace & sa bonté en la mesme charge que j'ay eue de luy en ce monde, entendez que vous ayez devant toutes choses l'amour de Dieu, son honneur, & son nom, & son Eglise catholique pour recommandée. Quant à la charité & amour du prochain, en laquelle il fault que vous comprenez toute la Chrestienté, si fault il pourtant (& ne m'en pourroye tenir, pour la charge que vous prenez) que je vous recommande princi-

pablement ce royaume, duquel le peuple est le meilleur, le plus obeïssant, la noblesse la plus loyalle & la plus devote & affectionnée à son Roy qui soit ne qui fut oncques. Je les ay trouvé tels, & tels vous les trouverez. La conservation & amplification d'ung royaume sont les armes, quant à la force, & quant à obvier aux accidens qui peuvent advenir de dehors. Mais si n'est ny le dehors ny le dedans jamais bien, ny la paix, ny la guerre, s'il y a faulte de justice; laquelle justice gardez vous bien d'enfraindre ne violer directement ny indirectement en quelque façon que ce soit, & aimez vostre royaume & son bien plus que vous mesmes, & plus, apres l'honneur de Dieu, que chose qui soit en ce monde. Et dautant que je vous en ay dict, je m'en descharge, & vous en charge. Il nous fault à tous en brief temps laisser ce monde, & comme vous me voyez, estre prest de rendre compte de nostre administration à Dieu. Et nous Rois, excepté la necessité de la mort, ne sommes point en ceci comme les autres hommes; mais sommes plus tenuz & plus obligez que les autres, pour avoir receu telle puissance & telle charge de commander & gouverner ceulx de qui Dieu le createur a nommé, sans en faillir ung, tous

les cheveulx qu'ils ont en la teste.

Peu apres son apostume fut percée ; de quoy nous pensions tous qu'il fust hors du dangier de la mort. O vaines esperances & fallacieux discours des hommes, comme vous estes pleins de deceptions & d'erreur, & comme vous trouvez souvent le contraire de voz deffaings. Ce jour là mesme Madame sa fille le veint veoir apres disner ; à laquelle il tendit la main, & luy dist : Touchez là. Mais la tendreté du cueur paternel fut si grande qu'il fut contrainct se tourner de l'autre costé de son liect, & ne peut depuis parler à elle. Depuis la maladie prolongeant & empirant petit à petit, le mena en diverses esperances jusques au mardi XXIX. jour de Mars. Auquel jour le matin il advisa qu'on luy aprestast l'onction, qu'il ne vouloit point partir de ce monde sans avoir tous les caracteres & enseignes d'ung militant sous l'estendard & conduicte de Iesus-Christ, assurent tout le monde de sa mort, & reconfermant la grande joye qu'il avoit en l'esperance de se trouver bientost entre les bras de son seigneur & de son maistre. Ce jour là mesme, entre trois & quatre heures apres disner ; pource qu'il avoit le matin parlé d'ung testament qu'il avoit autrefois fait, que l'on n'avoit toutesfois

peu trouver, parla au Roy qui est à present, le declara son heritier de tous ses biens meubles & immeubles, luy recommanda Madame sa seur, luy chargeant de luy estre pere en sa place, & certains de ses serviteurs. Qui estoit chose trespitoyable à veoir, comme vous pouvez penser, veu qu'elle est à present pitoyable à ouir. Luy reitera le propos qu'il luy avoit tenu dix jours auparavant, comme nous avons dict, de la sollicitude de son royaume & l'observation de justice, & qu'il s'asseurast que Dieu, qui n'avoit jamais laissé en ses adversitez le pere, par sa grace & pitié n'abandonneroit jamais le filz, avec telles parolles: Mon filz, vous m'avez esté bon filz, & je m'en contente, je ne m'en iray point que je ne vous donne premierement ma benediction: il vous souviendra de moy. Mais quand vous viendrez en l'estat où je suis maintenant pour aller rendre compte de vostre charge devant Dieu, ce vous sera grand reconfort de pouvoir dire ce que je diray maintenant, que je n'ay point de remords en ma conscience pour chose que j'aye jamais faicte ny faict faire injustice à personne du monde que j'aye sceu. Le soir d'apres, ung peu devant minuit, luy print une rigueur & tremblement si grand que de là nous desesperames

totalement de la guarifon. Il print l'on-
 ction devotement, se preparant luy me-
 me, & respondant. Et apres la commu-
 nion demanda la croix, & la baifa; re-
 commanda son esperit à son Sauveur, qui
 avoit pour luy pendu & rendu l'esperit en
 la croix, & donna la benediction au Roy
 qui est maintenant. Il luy sembla apres
 qu'il veoit quelques visions dont il n'avoit
 point de peur, comme il disoit, estant si
 bien accompagné de Iesus-Christ. Il di-
 soit qu'on luy faisoit quelques argumenta-
 tions qu'il confutoit facilement avec l'Es-
 perit de Dieu. Le matin recongneut par-
 tie de ses serviteurs, lesquels il loua du deb-
 voir qu'ils faisoient. Veit le Roy son filz,
 qu'il embrassa, & luy dict: Mon filz, fai-
 ctes vous encores vostre debvoir? Dieu le
 vous rendra. Et luy donna sa benediction
 pour la seconde fois. Oyant la Messe, &
 voyant l'hostie entre les mains du Prestre,
 fit une exclamation en priant Dieu qu'il
 l'ostast de ce monde, & le meist avec luy.
 Continua tout le jour en ce bon propos,
 en la commemoration de l'esperance de
 la gloire des enfans de Dieu, qu'il ne s'en-
 iroit point sans dire à Dieu à tous ses servi-
 teurs, & devant que rendre l'esperit, dire:

In manus tuas, Domine, commendo spiritum Luc. 23.
meum. Le soir de ce jour là, qui fut le Me- Psal. 39.

credi, luy surveint ung accident tel que nous pensions qu'il d'eust passer. Là où le Roy se veint presenter à luy à genoulx, qu'il embrassa & baïsa, disant: Embrassez moy, mon fils. Et pour la tierce fois le benoit, & dict: La benediction de Dieu te soit donnée *in nomine Patris & Filij & Spiritus sancti*. Il print la croix, l'adora, & la baïsa; & en gemissant griefvement, appella à tesmoings ses serviteurs presens du sens qu'il avoit encores entier, & la memoire saine; qu'il ne gemissoit point de regret qu'il eust de laisser le monde, mais de regret qu'il avoit d'y avoir offensé Dieu si souvent & si griefvement. Il dict à Dieu à tout le monde, & pria ses serviteurs assistans que si d'aventure il advenoit que son sens se troublast par apres, pour la vehemence & victoire de la maladie, qu'ils ne fussent point scandalizez; qu'il vouloit que ceste parolle, qu'il disoit sans hypocrisie, fust de sa derniere & immuable volunté, & sans aucune revocation ou retraction, qu'il mouroit en la foy de Iesus-Christ, ferme en l'opinion de son Eglise catholique, & en l'esperance sans aucune doubte des promesses de Dieu par nostre Seigneur Iesus-Christ à ses esleuz; qu'il estoit repentant & contrict en son cueur de ses pechez, dedans lequel il croit sans

cesse, & demandoit misericorde à nostre Seigneur; s'asseuroit que tous les saincts & sainctes & anges de paradis, & la vierge mere de Dieu, lesquels il prioit devotement, intercedoyent & prioient Dieu pour luy au nom de nostre seigneur Iesus Christ. Toute la nuict suyvant fut en travail, & quelques imaginations, desquelles il se deffaisoit, & revenoit tousiours à son sens, rememorant plusieurs passages de l'escriture, comme au Philippenses: *Desiderium habeo dissolvi & esse cum Christo.* Et ce pseaulme: *Et non intres in iudicium cum servo tuo: Et: Memor esto verbi tui servo tuo, in quo mihi spem dedisti.* Le matin, à la Messe du jour de sa mort, à l'elevation du corps de Iesus Christ, il pria Dieu qu'il le prind. En prenant la paix il protesta ne vouloir mal à personne, & que de toutes offenses & oultrages qui luy estoient faites, il pardonnoit à tout le monde, requerant aussi qu'on luy pardonnast. Il recongneut souventesfois ses serviteurs, embrassa & reconforta, en se resiouissant, & disant qu'il s'en alloit en Paradis, là où il seroit Roy & couronné d'une meilleure couronne que la sienne au royaume des cieulx, heritier de Dieu, & filz par adoption & coheritier & frere & participant de la gloire de Iesus Christ. Puis apres il dict

Philipp.

2.

Psal.

142.

Psal.

118.

comme il peult: (car la parolle luy estoit fort empirée) *Galat. 6.* *Mihi autem absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Iesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.* Il demanda les sermons de Gerricus & une homelie de sainct Iehan Chryfostome sur le premier chapitre de sainct Matthieu, en lieu de laquelle luy fut apportée une homelie d'Origene sur ce lieu du XX. *Ioh. 20.* chapitre de sainct Iehan: *Maria stabat ad monumentum foris plorans.* Laquelle il congneut bien n'estre point celle qu'il demandoit. Et pource que autresfois il avoit leu que plusieurs choses d'Origene estoient fouspeçonnées, il demanda s'il y avoit en ce sermon rien apocryphe. Bien pres de sa mort il baïsa la croix, & la teint longuement baïfant entre ses bras. Il feit commemoration comme il peult du pardon que Dieu feit au brigant en l'arbre de la croix, & dict comme il peult: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Et à la fin avec bien grand' peine dict pour la dernière voix: *Iesus.* Et se retournant devers nous, nous dict ainsi qu'il peult dire qu'il avoit prononcé le nom de Iesus. Helas! il me semble que j'aye encores resonant le son en mes oreilles de sa voix mourante & languissante, qui disoit: *Je l'ay dict, je l'ay dict, Iesus.* Et apres la parolle & la

veuë perduë, il feit certains signes de la croix sur son liët. Et en l'ehortant de porter patiemment les douleurs de la mort, pour l'amour de nostre Seigneur, en ce visage mourant, soubrioit pourtant, & monstroit resiouissance, estant à la mort entre les derniers souspirs, & faisoit signe qu'on luy continuast ces propos; & ainsi se congnoissoit sa joye en la commemoration du nom de Iesus, de sa misericorde, de l'esperance & beatitude des esleuz, la resurrection des mors, & regne de Dieu, avec ses saincts. Surquoy il rendit l'esperit à Dieu.

O royaume de France chrestien & catholique destitué de la glorieuse & fructueuse vie, paré & orné de la memorable mort de ce grand Roy; Peuple, Noblesse, & Iustice de France, desquels il a continué l'amour & la memoire jusques à la mort; Ministres de l'Eglise catholique, qu'il a tenuz & defendus en l'autorité de l'ordre hierarchique de l'Eglise militante; ne devez vous avoir perpetuelle memoire & prier continuellement pour luy? Eglise triomphante, saincts & saintes, Martyrs & martyres, Apostres, Evangelistes, Prophetes, Patriarches, tous les ordres des Anges, glorieuse Mere de Dieu, desquels il a soustenu, observé, honoré la venera-

254 SERMON FVNEBRE &c.
tion, priez & intercedez pour luy. Et vous,
Seigneur Iesus Christ, mediateur & inter-
pellateur pour nous, filz de Dieu, & filz
de David, & en nostre chair extraict de
lignée royalle, recepez les ames de ce
sang royal qui est mort en l'imploration
& invocation de vostre nom; & presentez
ceste conqueste de vostre croix, & le pere
& les enfans, à vostre pere, à qui est, en
son Eglise, en vous & vostre Esperit sainct,
gloire & honneur eternellement & par
tous les siecles des siecles. Amen.





LE SECOND SERMON

Funebre faict & prononcé és ob-
seques & enterrement du feu
Roy treschrestien François pre-
mier de ce nom en l'Eglise sainct
Denys le vingt & quatriesme jour
de May mil cinq cens quarante-
sept.

E *Xurge, Domine, adjuva nos, & redi-* Psal. 43.
me nos propter nomen tuum. Lievetoy,
Seigneur, aide nous, & nous retire à toy,
à cause de ton nom, qui a esté donné par
l'ange annonciateur du mystere de l'incar-
nation, Sauveur, ou Saluation. C'est la Matt. 1.
Luc. 1.
voix de la synagogue au vieil testament,
implorant sa redemption en nostre Seig-
neur Iesus Christ. C'est la nostre, pour
nous tirer de la tristesse de la mort, adres-
sée au mesme Seigneur Iesus Christ. Car
comme la desobeissance de l'homme a
amené le peché, & le peché la mort, pour
peine, ainsi la grace de Dieu est la vie eter-
nelle en Iesus Christ nostre Seigneur.
Gratia autem Dei vita aeterna in Christo Iesu Rom. 6.
Apoc. 3.

Domino nostro. Laquelle grace est de celuy qui dit qu'il bat à nostre porte, & qui, si nous luy ouvrons, entrera vers nous, & fera avec nous. C'est celle qui nous donne victoire contre la tentation & la mort, qui vainc la repugnance de la chair, & donne gloire à l'infirmité, comme tesmoigne de foy l'Apostre des Gentils sainct Pol: *Ne*

2. Co.
rimb. 12. *magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae, angelus satanae, qui me colaphiset. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet à me; & dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea. Nam virtus in infirmitate perficitur.* A fin que la grandeur des revelations ne m'eslevast, m'a esté donné l'esguillon de ma chair, l'ange de satan qui me colaphise. Pourquoy j'ay trois fois prié le Seigneur qu'il me l'ostast; & il m'a dict: Ma grace te suffit. Car la vertu est parfaite en l'infirmité. Et par ainsi se glorifie en l'infirmité de ce corps avec la grace: en laquelle grace nous avons en une mort naturelle le passaige à une vie permanente & éternelle, meilleure infiniment que la vie de ce monde. Et nous est ceste grace ouverte par la croix & la passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, envoyé par son Pere en ce monde prendre nostre chair expressément pour cest effect. La croix est la clef de la maison de David, en Isaie

XXII. chapitre, repetée en l'Apocalypse III. *Ponam clavem domus David super humerum ejus; & aperiet, & nemo claudet; & claudet, & nemo aperiet; & erit in solium gloriae domus patris sui.* Je mettray la clef de la maison de David sus son espaule, & ouvrira, & nul ne clorra; & clorra, & personne n'ouvrira; & fera au siege royal de la gloire de la maison de son pere. L'administration de ces clefs, le lier & deslier, clorre, fermer, remettre, retenir par le merite de la passion de Iesus, en la communication des sacremens, en la jurisdiction spirituelle, a esté donnée aux Apostres & leurs successeurs ministres de l'Eglise, en la vigueur & exploict du regne nouveau admirable & perpetuel, regne de grace, regne de paix & de vie, introduict par la croix, au lieu du regne de mort establi par Adam, & de peché; ainsi qu'il a esté predict en la Loy & par les Prophetes, annoncé par les anges, tesmoigné des Evangelistes & Apostres. Pour cela dict l'Ange à la Vierge: *Dabit illi Dominus Deus sedem David patris sui, & regnabit in domo Iacob in æternum, & regni ejus non erit finis.* Le Seigneur Dieu luy donnera le siege de David son pere, & regnera en la maison de Iacob perpetuellement, & n'aura son regne aucune fin. Or la maison de Iacob

Matth. 2

16. 18.

Ioh. 20. 7

Luc. 1. 32

Dan. 7.

Mich. 4.

Esa. 2.

R

n'est que la maison des fideles & des enfans de promesses & esleuz ; & sommes enfans d'Abraham & de promesse , en la foy de Christ , selon le tesmoignage de
Matt. 3. l'epistre aux Romains & aux Galates,
Luc. 3. sulcitez des pierres d'infidelité & gentilité, ainsi que le reproche le Precurseur de Iesus Christ à ceulx de la circoncision. Nous sommes ceulx desquels Iesus Christ a predict en son evangile , qui sommes venus d'Orient & Occident , de Septentrion & Midi, habiter avec Abraham, Isaac, & Iacob ; & ont esté chassez & mis dehors les enfans du regne , pource que aux esleux de Iesus Christ est la circoncision vraye & interieure , qui fait les vrais & interieurs Iuifs ; dont l'Apostre a parlé aux Romains second chapitre ; comme il a de la vraye succession & lignée d'Abraham par la foy au quatriesme , & aux Galates troisieme & quatriesme. Ce regne a esté figuré en Daniel deuxiesme chapitre , au songe de Nabugodonosor , auquel il semble que la statue qui avoit la teste d'or , les bras & l'estomach d'argent , le ventre & les cuisses de cuyvre , les jambes de fer , les pieds de fer & de terre cuiete , fut abbatue & cassée , & fraquassé or , argent , cuyvre , fer & terre par une pierre qui fut coupée de la montaigne sans aucunes mains & que ce.

ste pierre croissé si grande qu'elle occupe
 le ciel & la terre. Par ceci estant signifié
 le regne de Iesus Christ, non seulement
 en ce siecle, mais en l'autre. Ce regne a
 esté figuré en l'histoire de Hester, par les
 lettres de mort données contre les Iuifs à
 la persuation d'Aman, revoquées par le
 Roy Assuere, & anticipées d'autres let-
 tres de vie & de joye pour les Iuifs. Les-
 quelles lettres de mort en la rigueur de la
 loy sont entenduës par saint Pol: *Quòd si* <sup>2. Co-
rint. 3.</sup>
ministratio mortis literis deformata &c. Les
 lettres de vie & resurrection sont predictes
 par les Prophetes, portées & annoncées
 par les Evangelistes & Apostres au nom de
 Iesus Christ: *Qui destruxit quidem mortem,* <sup>2. Ti-
mor. 1.
Ephes. 2.</sup>
illuminavit autem vitam & incorruptionem per
evangelium. C'est l'Apostre parlant de Ie-
 sus Christ, qui a dict: *Il destruit la mort, &*
illumine la vie & incorruption par l'evangi-
le. Lequel evangile est appellé pour ceste
 cause en l'epistre aux Romains, d'ung lieu
 d'Esaië, evangile de paix & evangile de
 biens: *Quàm speciosi pedes evangelizantium* ^{Rom. 10:}
pacem, evangelizantium bona: aux Actes ^{Act. 20:}
 des Apostres, evangile de grace; à Timo- <sup>1. Ti-
moth. 1.
Matt. 4.
Luc. 8.
Act. 8.</sup>
 thée, evangile de gloire. Les Evangelistes
 le nomment evangile de regne; & aux
 Actes des Apostres semblablement. L'A- <sup>Apoc.
14.</sup>
 pocalypse, evangile eternal. Ainsi donc,

comme par la desobeïssance d'ung homme la mort & regne de la mort, par l'obeïssance & justice d'ung homme Iesus Christ la vie eternelle & le regne de grace, qui comprend tous les fideles ayans foy

Rom. 5.

Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita & per unius obeditionem iusti constituentur multi. Vbi autem abundavit delictum, superabundavit & gratia: ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita & gratia regnet per iustitiam in vitam æternam per Iesum Christum Dominum nostrum. Si enim unius delicto multi mortui sunt, multò magis gratia Dei & donum in gratia unius hominis Iesu Christi in plures abundavit. Sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic per unius iustitiam in omnes homines in justificationem vitæ. Ainsi que par la desobeïssance d'ung homme plusieurs ont esté constituez pecheurs, ainsi & par l'obeïssance d'ung seront plusieurs constituez justes. Et où a abondé le delict, la grace aussi a esté superabondante; à fin que comme le peché a regné à la mort, semblablement & la grace regne par justice à la vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur. Et apres: Car comme par le delict d'ung beaucoup sont morts, beaucoup plus la grace de Dieu, en la grace d'ung homme

Iesus Christ, a esté abondante en plusieurs. Peu apres: Comme par le delict d'ung la chose est venue en tous les hommes à condamnation, ainsi par la justice d'ung est venue en tous les hommes à la justification de vie. En telle sorte avons esté condamnez par Adam à la mort, & sommes maintenant justifiez par Iesus Christ à la vie. En quoy il est manifeste combien c'est que le gain est plus grand que la perte, & la grace plus que la coulpe, comparant la vie corporelle à la vie éternelle & spirituelle, & considerant la victoire sur la mort & triomphe, & contemplant le regne de Dieu: des merveilles duquel regne, de grace, de justice, de vie, de Iesus Christ, l'Apostre, & nous avec luy, pouvons dire: *O altitudo divitiarum* Rom. 11.
sapientiae & scientiae Dei, quàm incomprehensibilia sunt iudicia ejus, & investigabiles viae ejus! O profondeur de richesses de la sapience & science de Dieu, combien sont incomprehensibles ses jugemens & ses voyes non investigables. Et à Timothée (encores qu'il se lise diversement des Grecs) *Et manifestè magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, predicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.* 1. Timoth. 3.

ment grand est le sacrement de pieté, qui a esté manifesté en la chair, justifié en l'esprit, a apparu aux anges, a esté presché aux gentils, a esté creu au monde, a esté
 1. Pet. 1. receu la hault en gloire. *In quem desirant angeli prospicere.* Celuy en qui desirent regarder les anges, & contempler ses mysteres & ses merveilles. Pourquoi nous disons à ceste heure: Seigneur, lieve toy, aide nous & delivre, pour l'honneur & reverence de ton nom. Et à fin que nous puissions dire davantage à l'honneur de Dieu & consolation de nous autres, pour impetrer la grace de l'Esperit consolateur, nous implorerons l'intercession de la glorieuse Vierge, & dirons *Ave.*

Messeigneurs & freres en Iesus Christ, hier nous traictasmes la partie deplorative de la mort du feu Roy & de Messeigneurs ses enfans, & à ce jourdhuy la partie consolative reste à expedier; à laquelle je me confesse estre beaucoup moins suffisant que je n'estoye à la deploration. Et semble que ce soit chose prepostere, que celuy qui ha besoing d'estre reconforté, s'entremette de vouloir reconforter les autres. Ce que j'ay entrepris toutesfois, me fiant en la bonté de nostre Seigneur, qui est la consolation & esperance des affligez, invitans & appellant à luy incessamment

ceulx qui sont trop chargez, pour les descharger de leur faix; auquel j'espere que nous considerans nous mesmes en nous, & luy en luy, & en ses promesses, il confortera & vous & moy suffisamment, & convertira davantage ceste abjection de cueur & de tristesse en elevation d'esperit & en joye, si nous tenons l'esperance que nous avons en luy ferme comme l'ancre & assurance de nostre entendement. Or est ainsi, Messieurs, oultre le dueil raisonnable concedé & loué de l'Eglise & au vieil & au nouveau Testament pour la solennité funebre & douleur naturelle & humaine & moderée, que je trouve trois causes principales du dueil indiscret que nous faisons pour les morts; lesquelles sont fondées sur opinions legieres, & ainsi induictes par plusieurs erreurs de la vie humaine, amènent souventesfois choses indignes de gens bien advisez, mesmement de la profession de nostre foy Chrestienne; desquelles opinions la legiereté & vanité doibt avec les causes faire detester à ung Chrestien l'effect desraisonnable de douleur & de tristesse; de laquelle les causes sont (comme j'ay dict) trois; dont la premiere est le mal que l'on pense estre advenu à ceulx qui sont morts; la seconde, le mal que pensent avoir receu en leur mort ceulx qui s'en

plaignent & attristent ; & la tierce dependante & meflée aux deux premieres, qu'ils pensent qu'ils font leur debvoir de s'en douloir & plaindre comme ils font. A la verité, Messeigneurs, il est besoing en la confutation de ces causes, & en la consolation de nostre dueil, en partie pour les erreurs de ce temps où nous sommes, en partie pour les calomnies des malings, en partie pour les simplicitez des ignorans, que je premette, apres le decés de ce monde, n'estre à faire à entendement humain de juger où les ames des Chrestiens particuliers defuncts sont colloquées ; encores que la vie soit jugée vertueuse & catholique, & la mort devote à Dieu, & admirable de contrition & penitence ; comme elle a esté du feu Roy & de Messieurs ; pource que en ceste conversation mondaine, si dangereuse, aux faultes qu'ils ont peu commettre, (posé que les peines eternelles leur soyent remises) si quelques temporelles (comme elles sont prouvées en plusieurs lieux du vieil & nouveau Testament) pour la purgation leur sont imposées, il n'est point en la capacité de l'homme de pouvoir raisonnablement affermer ou nier ne combien elles sont grandes, ne pour quel temps, pour autant que l'insuffisance, quant à nous, de la satisfaction ou peni-

rence n'est congneüe, comme elle est suppliée ou excusée, sinon par celuy qui excuse luy mesme & supplie à la debilité de nostre effort. Et pour ce, en ceste consolation (que je fonde sus la bonté & misericorde de nostre Seigneur Iesus Christ) toutes les fois que je diray qu'il est vraysemblable, croyable, estimable, qu'il se peut penser, qu'il est probable, je l'entens ainsi que l'on entend communément. L'entens, que considéré la vie du feu Roy, pleine d'actes vertueux & louables & d'œuvres de Roy treschrestien, rescatholique, & trescharitable (ainsi que j'ay deduict en mon premier sermon) entre autres choses, que aux affaires où il a esté, en l'occasion qu'il eust eu de les amender & incommoder celles de son ennemi, il n'a jamais voulu recevoir des desobeissans à l'Eglise ny commodité, ny alliance, ny aide, pour conceder ung seul point ny en son royaume ny hors contre l'authorité de l'Eglise de Iesus Christ. L'entens donc que sa vie telle que j'ay dict, & sa mort plus louable que je ne scauroye dire, & l'infinité pesée de la grandeur & multitude des misericordes de nostre Seigneur, peult induire une inclination en nostre entendement pour penser qu'il est en Paradis, comme chose qui n'est point in-

croyable, ny inestimable, selon la signification commune de ces mots, encores que le jugement certain de la verité ne soit en homme mortel, quel qui soit, par aucune persuasion ou conjecture humaine. Pour revenir donc à nostre propos, apres avoir en ceste consolation confuté les deux premieres causes dessusdictes, c'est à sçavoir, prouvé qu'il est tres vraysemblable qu'il n'est advenu au feu Roy, à Messieurs, ne à tous ceulx qui sont morts en Iesus Christ de la sorte que nous estimons qu'ils sont morts, considerans leur vie & leur penitence, aucun mal; mais au contraire, tout le bien qui peult estre soubhaitable; & que pour le dommage que nous pensons avoir receu de ceste mort, nous avons en l'esperance des biens en ce monde icy & en l'autre grandes & certaines raisons de consolation, & n'en avons aucune de nous douloir en ceste sorte. Ainsi apparoiſtra, selon persuasion tres vraysemblable, que ce n'est ny debvoir ny office, quel qu'il soit, de lamenter & de se plaindre ainsi de la mort. Pour le premier donc, qu'il ne leur soit rien advenu de mal, mais au contraire, ce que nous devons tous soubhaiter, & soubhaiterions, si nous avions le jugement sain, je puis bien user pour le temps briefvement de la

consolation des philosophes Gentils, qui n'avoient l'esperance que nous avons, & disoyent toutesfois que tout ce monde icy n'est qu'une fable, les biens que nous y sentons ne sont que erreurs & abuz & cause de perdition & de mal le plus souvent, & tels qu'ils sont, on les voit plus tost passez qu'ils ne sont venuz, & lors qu'ils sont passez, laissent regrets & penitences. Presens, n'ont ny contentement, ny certaineté, ny durée; & futurs, & en espoir, ont une inquietude insupportable, & desesperez, une langueur & abjection de cueur terrible; precedez, meslez, accompaignez, & suyvis de dix mil ennuiz, fascheries, travaux, incommoditez, inquietudes & desplaisirs, ny jamais une seule assurance. Et pour autant, avoir delaisié telles choses où il n'y a ny seureté ny contentement ny durée, ce n'est rien avoir perdu; & laisser tant d'incommoditez conjointes, est gain & profit incomparable, pour l'evasion & eschevement de tant de maux; entre lesquels maux ne peult estre jamais le sentement d'ung seul bien synce. re & entier sans infinies amertumes & tristesses; non plus que l'eau d'une fontaine ne peult demeurer douce, meslée avec l'eau de la mer. Telles sont les instabilitez & varietez des accidens, telles les inquie-

tations de nos passions, les contradictions de nos volentez, mutations perpetuelles de nos desirs & plaisirs en penitence & regrets, que celuy qui est plus longuement entre ces tormentes & tempestes (desquelles la subsequente est tousiours pire que la precedente) peult dire qu'il est plus malheureux, & qui moins y est, moins malheureux. Lesquelles choses sont si evidentes & si experimentées d'ung chascun que les vouloir prouver par argument autre que par l'evidence des sens, ce seroit faire ny plus ny moins que prouver que l'eau de la mer est salée à celuy qui en a gousté. Avoir donc abandonné & delaisié tant d'inconueniens & de travaux, est ce chose regrettable ou soubhaitable? Soubhaitable, & mesmement apres longue tempeste soustenue, avoir attainct la fin de ceste malheureuse vie, comme ung port de repos & une termination de tant de labeurs. Je puis amener l'exemple de Cleombrotus Ambraciote; qui apres avoir leu ung livre de Platon, considerant que l'ame immortelle, pendant qu'elle est en ce corps & en ceste vie mortelle, est en une prison pleine de toutes miseres, desquelles elle est delivrée par la mort, par laquelle elle revient en sa liberté, beaulté, & perfection, & action de sa nature pure & simple, se

precipita du hault d'une muraille en bas pour se deffaire de ceste vie. Les louanges de la mort faictes par Alcidas n'estoyent composées d'autres choses que des blasmes & reproches de la vie. Ptolemée defendit à Hegesias Cyrenaicque n'user plus de ses disputations en son royaume; par lesquelles contenans les maux de la vie humaine plusieurs avoyent esté induicts à se tuer eulx mesmes, pour fuir, par la mort, les miseres de ceste malheureuse vie. Plusieurs autres raisons & autres exemples se pourroyent alleguer, avec ce que tous les biens qui sont ainsi appellez en ce monde, pour les empeschemens qu'ils ont de maux & de contraires, & pour l'incertaincté & inconstance, s'ils sont biens, ne le sont toutesfois à la verité jusques apres la mort, qu'ils sont hors de l'instabilité des choses mortelles: où je approuve l'opinion de Solon contre Aristote, en tant seulement que avoir eu en sa vie ces biens là, qui entre les mortels sont biens opinez, est peult estre heureuse chose, mais non pas les avoir. Selon laquelle opinion le feu Roy nostre maistre se peult appeller heureux, pour avoir eu tous les ornemens en ce monde de fortune, du corps & de l'esperit en excellence, pour avoir esté vertueusement employées. Tou-

chant les biens de fortune, ou pour mieulx dire, de Dieu en dignité & estat, il ne pouvoit monter plus hault que d'estre Roy. Car en ce monde, és choses temporelles, il n'est point de nom si honorable que de Roy: lequel nom de Roy (s'il fault conjecturer des choses humaines par les divines, pour la communication des noms) Iesus Christ mesme & Dieu eternal a prins pour sa denomination. Le peuple Romain, qui a faict infiniz Empereurs, n'a jamais, depuis les Rois chasséz, enduré sus luy homme qui portast nom de Roy; pource que ce peuple arrogant & superbe ne pouvoit endurer chose tant superieure de luy comme estoit la dignité du nom de Roy. Les Grecs, hommes intelligens, & de nature & par leur fortune abbaissée assez enclins à l'adulation, pour la signifiante de leur grande subjection n'ont donné aux Empereurs Romains autre nom que de Roy. Or entre tous les Rois de la terre il n'y a de tous les ornemens & divins & humains point de doubte que le Roy de France ne soit le premier; qui par l'appellation de l'Eglise porte & en son tiltre & en son nom le nom du Roy de tous les Rois, & en la derivation superlativement est appellé seul Roy treschrestien: duquel nom à la verité presentement le feu Roy

jouit, & ne peult ſentir la douleur de tant d'adverſitez & maladies; mais ha gloire de les avoir ſupportées; ny la mort de Meſſeigneurs ſes enfans, qui ſont morts devant luy; mais ha joye des eſperits d'eulx, qui maintenant l'accompagnent en ce repos: tellement que non ſeulement les biens temporels, mais auſſi les maulx qu'il a paſſez, luy ſont biens maintenant apres ſa mort: & ſi luy demeure entier le bien de ſa poſterité, d'avoir laiſſé ſurvivant deux enfans en ce monde ſi vertueulx & ſi honneſtes, & avoir veu des enfans de ſon filz le Roy qui eſt à preſent, & avoir laiſſé ſus ſon ſiege de ſon ſang ung tel filz de telle vertu & bonté, duquel il a eu tant d'expériences en tant de lieux, qui luy a eſté pluſieurs fois en ſes perils aide, conſolation en ſes labeurs, joye & congratulation en ſes victoires; & n'a pas ſeulement eſperé, mais a veu par experience, venir de ſon filz contentement à ſon royaume, louange à ſa maiſon, memoire à ſa ſucceſſion, & gloire & honneur au nom de France. Il jouit maintenant en perfection de la gloire de ſes grands faiçts & ſes victoires, de la renommée, gloire & bonté de ſon entendement & de ſon ſçavoir, & de toute la reputation qu'il a laiſſée de luy aux nations eſtranges & privées: lesquelles ſeront

nourries en la memoire de nous & de nostre posterité, croistront par nos propos & nos parolles, & envieilliront ou plus tost seront immortelles en nos lettres. Telles sont les consolations de ceulx qui n'ont point esperance du Royaume de gloire, mais seulement beatifient ceulx qui sont eschappez de ce monde, pour les maulx dont ils sont delivrez, & pour jouir des biens de ce monde, si point en y a seulement apres la mort. Et semble que convenamment à la comparaison que fait Esaie au vingt sixiesme chapitre, & Iesus Christ en l'evangile, nous sommes en ce monde comme la femme en travail d'enfant, & ne cessons jamais de travailler jusques à tant que l'ame est hors de ce corps. Quel reconfort donc devons nous avoir de ceulx desquels nous fondons maintenant la beatitude apres la mort, non point en biens temporels & transitoires, mais en la participation du regne eternal de Iesus Christ? Et pourtant que ce regne, qui se paracheve la hault aux cieulx, premierement en l'ame, & apres la resurrection en corps & en ame, commence çà bas sur la terre en nous, il fault ung peu discourir par les escriptures & du commencement jusques à la fin suyvre le cours de ce regne, qui commence en nous par une nouvelle creation & nouvelle

Joh. 16.

nouvelle creature en Iesus Christ, contraire du tout au commencement du vieil Adam, comme il est dict aux Corinthiens : *Si qua ergo in Christo nova creatura.* Et aux Galates : *In Christo enim Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.* Car en Iesus Christ ne la circoncision ne vault rien, ne le prepuce, mais la nouvelle creature. Et aux Éphesiens : *Ipsius enim factura sumus, creati in Christo Iesu.* Car nous sommes sa facture, creez en Iesus Christ. Et parlant au quatriesme chapitre de la mesme epistre du nouvel homme dit : *Qui secundum Deum creatus est in iustitia & sanctitate veritatis.* Lequel selon Dieu est creé en justice & saincteté de verité. C'est aussi une generation nouvelle & regeneration, de laquelle parle sainct Pierre en sa premiere epistre : *Benedictus Deus & pater Domini nostri Iesu Christi, qui secundum misericordiam suam regeneravit nos in spem vivam.* Beneist soit Dieu & le pere de nostre Seigneur Iesus Christ, qui selon sa misericorde nous a regenez en esperance vive. Et autant en dit sainct Pol : *Secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis & renovationis Spiritus sancti, quem effudit in nos abundè.* Selon sa misericorde il nous a saulvez par le lavacre de regeneration &

renovation de l'Esperit sainct, lequel il a espandu en nous abondamment: laquelle creation & regeneration est au baptesme. Et est la naissance reiterée, de quoy parle sainct Iehan en son evangile troisieme chapitre. Et le prince des apostres, en sa premier epistre, au premier, disant que nous sommes nez derechef, non de semence corruptible. Car ceste semence est la parolle de Dieu, comme sainct Luc dit au huitiesme. Sainct Iehan fait Iesus Christ disputant à Nicodeme, disant ce mot:

Quod natum est ex carne, caro est: quod natum est ex Spiritu, spiritus est. Ce qui est né de la chair, est chair: ce qui est né de l'Esperit, est esperit; explicant tressubtilement ceste renaissance, qui se fait en nostre esprit, de l'Esperit de Iesus Christ. Et par quelle façon c'est, le mesme Evangeliste l'expose au premier de son evangile, & dit de Iesus Christ qu'il est venu en ses propres choses, & que les siens ne l'ont point receu, & à tous ceulx qui l'ont receu il a donné puissance d'estre faiets fils de Dieu; c'est à sçavoir, à ceulx qui croient en son nom; qui ne sont point nez de sang, ny de volonté de chair, ny de volonté d'homme, mais de Dieu nez & engendrez. Et avons tous receu de la planté & abondance de luy & grace pour grace, c'est à dire (ainsi

Ioh. 3.

comme il se pourroit entendre) augmentation & multitude de graces, succedentes l'une à l'autre , ainsi que celle qui nous rend agreables succede à la precedente & gratuite que nous avons sans merite receu de sa liberalité. Car comme la Loy a esté donnée par Moyse , semblablement est la grace & la verité de l'ombre de la Loy par Iesus Christ. Et ne se fault point esbahir si la veue de l'entendement humain par son infirmité en ceste mortelle charongne s'esblouit pour la splendeur de ceste lumiere divine, & que l'enfance de ceste parolle est vacillante à l'expression de ce mystere divin surpassant toute capacité humaine. Pour cela ne faudrons à dire, si Dieu plaist, ce peu que nous avons peu apprendre, que en ceste regeneration d'esperit nous recevons la grace de Iesus Christ, qui nous excite & invite de nostre volonté libre ; & avec ceste volonté recepvens la foy, de quil'operation est croire en nostre entendement ; & croyons premierement en celuy qui nous invite & fait les promesses de nostre salut ; nous esperons en luy, & nous retournons à luy par amour, & contre le peché par haine nous l'aimons, nous le cherchons, & augmentons toujours & croissons en l'amour de luy, & charité vers nostre prochain : en quoy est

nostre renaissance en nostre esperit : lequel converti en ceste façon , & reuni à sa cause , est reformé selon la mesure de la grace & de sa capacité , à la semblance de son autheur l'Esperit de Dieu ; & comme en une nouvelle & spirituelle creation despouillé du vieil Adam & des œuvres de la chair , & renouvelé du nouvel homme , est plus divin que humain ; joint & attaché aux choses immortelles & divines , & séparé tant qu'il est possible en ce monde des choses temporelles & humaines ; & ainsi en ceste nouvelle creation , regeneration , & renaissance est fait le nouvel homme , qui chemine selon l'Esperit , & le vieil Adam , qui est selon la chair , mortifié , crucifié , & enseveli. Aux Romains: *Hoc scientes , quòd vetus homo noster simul crucifixus est , ut destruat corpus peccati.* Sachans ceci , que nostre vieil homme est ensemble crucifié , à fin que soit destruit le corps de peché. Peu apres au mesme lieu : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem.* Nous sommes ensemble enseveliz avec luy par le baptesme à la mort. Lequel vieil homme il fault oster pour se revestir du nouveau , & se renouveler en l'Esperit , qui est , comme j'ay dict , au baptesme. Et en ceste façon en ceulx qui reçoivent le baptesme en l'aage de juge-

Rom. 6.

ment parfaict; mais autrement aux enfans. Et les œuvres de ce vieil homme se de-
 stent aussi par penitence, apres le peché
 postérieur du baptesme: laquelle peniten-
 ce est la seconde table apres l'inconve-
 nient du naufrage. Il est escript aux Ephe. *Ephes. 4.*
 siens quatriesme: *Deponere vos, secundum
 pristinam conversationem, veterem hominem,
 qui corrumpitur secundum desideria erroris.
 Renovamini autem spiritu mentis, & induite
 novum hominem, qui secundum Deum crea-
 tus est.* Que vous ostiez, selon la premiere
 conversation, le vieil homme, qui est cor-
 rompu selon les desirs d'erreur: mais soyez
 renouvelez de l'esperit de vostre pensée,
 & vestez le nouvel homme, qui selon Dieu
 est créé. Et aux Colossenses troisieme: *Colos. 3.*
*Expoliantes vos veterem hominem cum acti-
 bus suis, & induentes novum eum, qui re-
 novatur.* Vous despouillans le vieil hom-
 me, avec ses actes, & vestans le nouveau,
 celuy qui est renouvelé. De là est ce que
 dit saint Pol sixiesme & septiesme aux Ro- *Rom. 6. 7.*
 mains: *Novitas vitæ & novitas spiritus.*
 Nouveaulté de vie, & nouveaulté d'espe-
 rit. Or pouvons nous dire que nous avons
 veu despouiller le vieil homme au feu Roy
 par penitence merueilleuse, laissant de bon
 cueur le monde; vestir le nouveau, desi-
 rant estre avec Dieu, en façon que de sa

penitence, autant qu'il s'en peut juger, par la comparaison de celles dont il est escript aux sainctes escriptures mesmes, nous ne pouvons n'esperer tout bien raisonnablement; non pour deroger à la verité du purgatoire, que je soubstiens, mais pour magnifier la misericorde de Dieu, que je beneis & exaulce sur toutes choses, sans diminuer de la justice, ny pour refroidir la devotion du peuple de prier pour luy, laquelle je vouldroye exciter; mais pour testifier, en ceste consolation, de sa saincte & catholique mort, selon le jugement humain; à laquelle entre les exemples des penitens extremement il s'en trouve peu de semblables, qui me fait croire qu'il est bien heureux. Or ne se faict point ce nouvel homme, ny ne se revest, sans estre pacifié & reconcilié avec Dieu, & justifié par la croix de Iesus Christ; par laquelle aussi est la creation nouvelle, & regeneration & renovation de penitence; & tout cela non sans foy. Quant à estre pacifié, il est escript aux Colossenses; *Omnia pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in caelis, sive quæ in terra sunt.* Pacifient toutes choses par le sang de la croix; soyent celles qui sont aux cieulx, soyent celles qui sont en terre. Quant à estre reconcilié, aux Romains: *Si enim cum inimici esse-*

mus, reconciliati sumus Deo per mortem filij
 ejus, multò magis reconciliati, salvi erimus
 in vita ipsius. Car si lors que nous estions
 ses ennemis, nous avons esté reconciliez
 avec Dieu par la mort de son filz, beau-
 coup plus reconciliez serons sauvez en la
 vie d'iceluy. Aux Corinthiens: *Deus recon-* 2. Cor. 5.
ciliavit nos sibi per Iesum Christum. Dieu
 nous a reconcilié avec soy par Iesus Christ.
 Aux Ephesiens: *Vt reconciliet ambos in uno* Ephes. 2.
corpore Deo per crucem. A fin qu'il reconcilie
 tous deux en ung corps par la croix. Aux
 Colossenses: *Placuit per eum reconciliari om-* Colos. 1.
nia in ipso. Il luy a pleu par iceluy estre re-
 conciliées toutes choses en luy. Ainsi sem-
 blablement de ce sang sommes justifiez
 par foy. Aux Romains: *Iustitia autem Dei* Rom. 3.
per fidem Iesu Christi in omnes & super omnes
qui credunt in eum. Mais la justice de Dieu,
 par la foy Iesus Christ, en tous & dessus
 tous ceulx qui croyent en luy. Et: *Iustifi-* Rom. 5.
cati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum
per Dominum nostrum Iesum Christum, per
quem habemus accessum per fidem in gratiam
istam in qua stamus, & gloriamur in spe glo-
ria filiorum Dei. Justifiez doncques de foy,
 ayons paix envers Dieu, par nostre Seig-
 neur Iesus Christ, par lequel nous avons
 accez par la foy à ceste grace en laquelle
 sommes demeurez, & nous glorifions en

l'esperance de la gloire des enfans de Dieu. Mais à celle fin qu'il s'entende quelle foy c'est qui est formée, & avec ce la fin à quoy tend le mouvement de la justification, c'est celle de quoy il est parlé aux

Gal. 5. Galates: *Quæ per charitatem operatur.* Qui fait œuvre de charité. Car l'Apostre dit

1. Cor. 13. aux Corinthiens: *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.* Quand j'auray toute la foy, de sorte que je transporte les montagnes de lieu en autre, & je n'auray cha-

1. Tim. 1. rité, je ne suis rien. A Timothée: *Finis autem præcepti est charitas, de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.* La fin de l'enseignement est charité de cueur pur, & conscience bonne, & foy non feincte.

Vng peu apres: *Habens fidem & bonam conscientiam: quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt.* Ayant foy & bonne conscience: laquelle rejectans aucuns, ont

Jacob. 2. faict naufrage quant à la foy. Sainct Jacques: *Fides sine operibus mortua est.* La foy

1. Joh. 3. sans les œuvres est morte. Sainct Iehan:

Hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine filij ejus Iesu Christi, & diligamus alterutrum. Ceste est la charge que nous avons de luy, que nous croyons au nom de son filz Iesus Christ, & aimions l'ung l'autre. En ceste creation nouvelle, regene-

ration, pacification, reconciliation, justification par le sang de Iesus Christ, duquel le fruct nous est appliqué aux sacremens par ceste foy, ayans l'esperit de Dieu, comme il est monstré aux lieux devant alleguez, nous sommes faicts enfans de Dieu, comme il appert en plusieurs lieux des evangiles, & aux Romains: *Quicumque spiritu Dei aguntur, ij filij Dei sunt.* Tous ceulx qui sont menez de l'esperit de Dieu, sont filz de Dieu. Aux Theffalonicenses: *Filij lucis estis, & filij Dei.* Et s'appellent encores les filz de Dieu par adoption, c'est à dire, adoptez en l'esperit de Iesus Christ. Aux Romains: *Accepistis spiritum adoptionis filiorum Dei, in quo clamamus Abba pater.* Vous avez receu l'esperit d'adoption des enfans de Dieu, auquel nous crions Pere pere. Aux Galates: *Misit Deus spiritum filij sui clamantem Abba pater.* Dieu a envoyé l'esperit de son filz criant Pere pere. Par ceste raison Iesus Christ nous appelle ses freres plusieurs fois en son evangile, & comme tesmoigne sainct Pol aux Hebreux. Or si nous sommes freres de Iesus Christ, & filz de Dieu, comme dit sainct Pol, *Sumus heredes quidem Dei, coheredes autem Christi,* Nous sommes certes heritiers de Dieu & coheritiers de Iesus Christ; auquel heritaige nous ufons du

*Ioh. 1.
Matt. 5.
Luc. 6.*

Rom. 8.

1. Thef. 5.

Rom. 8.

Gal. 4.

*Matth.
25. 28.
Ioh. 204*

Heb. 2.

Rom. 8.

Hebreux: *Nonne omnes sunt administratorij spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capiunt salutis?* Ne sont ils pas tous esperits administrateurs, envoyez en administration pour ceulx qui prennent l'heritage de salut? Si nous sommes donc heritiers de Dieu, coheritiers de Christ, s'il est nostre frere, nostre coheritier, & que par le merite de luy nous soyons adoptez de son pere en sa famille & en son nom, & s'il veult que son ministre soit où il sera, si celuy qui meurt avec luy vivra avec luy, & qui endurera regnera avec luy; voyons ung petit où est le siege du regne & heritage de nostre frere, duquel nous sommes coheritiers. Sainct Pol escript aux Ephesiens que celuy qui l'a suscite d'entre les morts, l'a constitue à sa dextre, aux lieux celestes, sur toute principaulté & puissance & vertu & tout nom qui est nommé, non seulement en ce siecle, mais aussi au futur, & ha toutes choses assubjecties sous ses pieds. Aux Hebreux: Il sied à la dextre de la majesté aux lieux haults, dautant fait meilleur que les anges qu'il ha l'heritage d'ung nom plus excellent que eulx. Car à qui des anges a il dict quelque fois: Tu es mon filz, je t'ay aujourd'huy engendré? Aux Philippenses: Dieu l'a exaulcé,

Heb. 1.

Ioh. 12.
2. Tim. 2.

Ephes. 1.

Heb. 1.

Philipp. 2.

& luy a donné ung nom qui est par dessus tout nom ; à fin que au nom de Iesus tout genoil se flechisse, des celestes, terrestres, & infernaultx, & que toute langue confesse que le Seigneur Iesus Christ est à la gloire de Dieu le pere. Est il pas convenant aux choses que Dieu a faiet pour nous, & à ce que dit saint Pol aux Romains ? *Qui Rom. 8.*
etiam filio proprio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum ; quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ? Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui justificat ? Quis est qui condemnet ? Christus Iesus qui mortuus est, imò qui resurrexit ; qui sedet ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis ?
 Celuy qui n'a pas pardonné à son filz mesmes, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous a il donné avec luy toutes choses ? Qui sera accusateur à l'encontre des esleuz de Dieu ? Dieu qui justifie ? Qui est ce qui condamne ? Iesus Christ, qui est mort, mais qui est resuscité, & qui est à la dextre de Dieu, qui intercede aussi pour nous ? Aux Hebreux : *Vt appareat vultui Heb. 9.*
Dei pro nobis. A fin qu'il apparaisse à la face de Dieu pour nous. Pour cela donc que nous sommes ses freres & heritiers avec luy, il nous promet en l'Apocalypse *Apoc. 3.*
 à tous ceulx qui mourront en luy : *Qui vicerit, dabo illi sedere mecum in throno meo,*

sicut sedi cum patre meo in throno ejus. Qui vaincra, je luy donneray puissance de se affeoir avec moy en mon throne, comme j'ay esté assis avec mon pere en son throne.

Rom. 5. Et aux Romains: *Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multò magis abundantiam gratiæ & donationis & justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Iesum Christum.* Car si par le delict d'ung la mort a regné par ung, beaucoup plus ceulx qui reçoivent abondance de grace, de donation, de justice, en la vie regneront par ung Iesus Christ. Et seront ainsi regnans & uniz tant qu'ils pourront estre d'une volonté & entendement par sa grace avec luy & son pere, comme il nous a promis en son evangile, predicateur luy mesme de ce royaume. Duquel royaume qu'a faict autre chose le feu Roy nostre maistre à sa mort que faire rememoration? N'a il pas reiteré la misericorde faicte par Iesus Christ à ung volleur, en la commemoration de ce regne? Est il croyable que ce que Iesus Christ a octroyé à la requeste d'ung estrangier & d'ung brigant, il ait denié à la priere treshumble, à la tresdevote oraison d'ung Roy, & d'ung Roy treschrestien, & aux suffrages continuels de l'Eglise, aux supplications qu'a faict si long temps & faict encores à present tout

Job. 18.

ce royaume & toute la Chrestienté pour luy? S'il n'estoit croyable que non, que seroit ce autre chose que sembler desdire Ezechiel, tous les Prophetes, Evangeli- *Ezec. 18.* stes, Apostres de la misericorde de Dieu? Et consequemment, pourquoy ne sera il estimable qu'il ait la couronne de justice, couronne de gloire, couronne de vie, dont *2. Tim. 41* sont couronnez les vingt & quatre vieil- *1. Pet. 5.* lards en l'Apocalypse? Je dis estimable, *Iac. 1.* seulement dautant que nous pouvons *Apoc. 2.* avoir de jugement en ceste peregrination *Apoc. 4.* douteuse tousiours & glissante, rapportée à la certaine promesse de Iesus Christ, & en ce que pouvons juger de la saincteté de la mort du feu Roy; laquelle vrayesimilitude est plus grande, quant à la promesse de Dieu, que aucune autre conjecture humaine. Et pour avoir assurance en la misericorde de Dieu telle que peut avoir entre les faultes de ceste vie jugement humain, qui nous destourne de penser qu'il ha ce que œil ne veit jamais, ny *1. Cor. 2.* oreille n'ouit onques, ny n'entrèrent ja- *Esa. 64.* mais en cueur d'homme les choses que Dieu a preparées à ceulx qui l'aiment? Et ce que dit le Roy Psalmiste: *Psal. 30.* Combien est grande, Seigneur, la multitude de ta douleur, que tu as gardée & mise à part pour ceulx qui te craignent? Et en ung autre

Psal. 83. lieu: Combien sont aimables tes tabernacles, ô Seigneur de vertus? L'ame me default pour le desir de parvenir és pourpris & és courts du Seigneur. Bienheureux ceulx qui habitent en ta maison, ô Seigneur. Ils te loueront aux siecles des siecles.

Esa. 25. Et par ceste mesme raison il est probable

Apoc. 21. qu'il est de ceulx de qui toutes les douleurs feront changées en joyes, & torchées toutes les larmes de leurs yeulx. Et desquels

Apoc. 14. se peult dire ce mot de l'Apocalypse: Bienheureux sont les morts qui meurent en nostre Seigneur. Et pour ceste raison, les biens de la vie celeste considerez, qui a il en ce monde, je vous supplie mes Seigneurs & freres en Iesus Christ, qui nous puisse retenir au desir de ceste vie mortelle, où il n'y a nul bien, & nous induire à ne tenir compte de tant de biens qui nous sont proposez & promis après la mort corporelle, en une vie spirituelle & eternelle? Debvons nous pas desirer, avec le commandement de Dieu, ce que desiroit le feu Roy en sa maladie, estre delivré des tenebres, des abuz, des erreurs de ce monde, pour estre en clarté & verité de beatitude avec Iesus Christ, où il est à present, comme nous esperons, & sommes persuadez, par les raisons de ceste grande verisimilitude. Et toutesfois nous ne nous con-

forterons point ; nous dy-je, nous qui sommes Chrestiens fondez & ancrez sus l'esperance des promesses de Iesus Christ, qui nous debverions conjouir & congratuler avec luy des biens que nous attendons , & qu'il est vraysemblable qu'il ha desia ou en jouissance presente ou à tout le moins en expectation certaine ? Et n'avons point de honte de nous appeller Chrétiens, qui nous portons en cecy si indignement, si contumelieusement, & disconveniemment à la profession de ce nom ? Laissons donc ces excessives larmes que nous espondons pour luy, qui ne font autre chose que les signes & les argumens & tesmoignage ou de perversité de jugement, ou d'infidelité, ou ignorance ; & voyons les biens qu'il attend encores apres la resurrection, oultre ceulx qu'il ha de present, qui est la glorification de son corps. Laissons les autoritez de Iob chantées continuellement en l'Eglise, & congneues ; & escoutons Esaie Iob 194 chantant à haulte voix à la mesme Eglise & à la fidele synagogue: Tes morts vivront, Esa. 26. & les miens tuez resusciteront. Esveillez vous, & dictez louanges, vous qui habitez en pouldre, pource que ta rosée est rosée de lumiere. Et Ezechiel: Os secs & Ezec. 371 arides, oyez la parolle de Dieu. Et peu apres : Vien des quatre vens esperit, &

souffle sus ces gens tuez, & que ils revivent. Puis dit : Voyez, je ouvriray vos tombeaulx, & vous mettray hors de vos sepulchres, mon peuple, & vous meneray en la terre d'Israël, & sçaurez que je suis le Seigneur quand j'auray ouvert vos sepulchres, & vous auray tiré de vos tombeaulx, ô mon peuple, & auray mis mon esperit en vous, & vivrez, & vous feray reposer sus vostre terre. Et puis dit : Et mon serviteur David sera Roy sur eulx, & David mon serviteur sera leur Prince en perpetuité. Saint Iehan l'Evangeliste : Ioh. 5. Ie vous di veritablement que l'heure vient, & est à present, en laquelle les morts orront la voix du filz de Dieu, & ceulx qui l'auront ouye vivront. Car comme le Pere ha vie en soy mesme, aussi a il donné au filz avoir vie en soy mesme. L'heure est venue en laquelle tous ceulx qui sont au monument orront la voix du filz de Dieu, & viendront avant ceulx qui ont faiçt bien à la resurreçtion de vie. Ceste cy est la volunté de celuy qui m'a envoyé, que tout ce que m'a donné mon pere, je ne perde rien de cela, mais je le resuscite au dernier jour. Saint Pol escript aux Romains : Rom. 8. *Quòd si spiritus ejus qui suscitavit Iesum Christum à mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Iesum Christum à mortuis, vivificabit & mortalia*

alia corpora vestra, propter inhabitantem spiritum ejus in vobis. Que si l'Esperit de celuy qui a fuscité Iesus Christ d'entre les morts habite en vous, celuy qui a fuscité Iesus Christ d'entre les morts, aussi vivifiera vos corps mortels pour l'Esperit de luy habitant en vous. Puis il dit : *Liberabitur à servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.* Il sera delivré de servitude de corruption en la liberté de gloire des enfans de Dieu. Aux Corinthiens : *Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quòd ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cælis &c.* Car nous sçavons que si nostre maison terrestre, qui est de ceste habitation, est deffaiçte, que nous avons une edification de Dieu, une maison non faicte de main, eternelle és cieulx. Peu apres adjouste : *Vt absorbeatur quod mortale est, à vita.* A fin que ce qui est mortel, soit absorbé & consumé de la vie. En la premiere epistre aux Corinthiens saint Pol parlant de la resurrection de Iesus Christ & de celle des morts, il fait la proposition d'ung argument & syllogisme d'une conclusion necessaire pour prouver la resurrection des morts, disant : *Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit.* Mais si la resurrection des morts n'est, ne Christ

T

mesme n'est resuscité. Et encores une fois:

Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit. Car si les morts ne resuscitent, ne Christ n'est resuscité. Et se prouve aux

1. Theff.
4.

Theffalonicenses: *Si enim credimus quod Iesus mortuus est, & resurrexit, ita & Deus eos qui dormierunt per Iesum Christum adducet cum eo.* Car si nous croyons que Iesus est mort & resuscité, semblablement & Dieu amenera ceulx qui dorment par Iesus Christ avec luy. De façon que c'est une mesme foy, croire la resurrection de Iesus Christ & celle des morts. C'est une mesme infidelité, nier celle des morts & celle de Iesus Christ. Or est il que nier celle de Iesus Christ est pire que avoir association aux faulx tesmoins, qui tesmoignent contre luy au consistoire des Prestres & des Scri-

Matth.

26.

Luce. 22.

bres difans: *Hic dixit: Possum destruere templum Dei, & post triduum reaedificare illud.* Cestuy a dict: Je puis destruire le temple de Dieu, & apres trois jours le reédifier.

Marc.

14.

Sainct Marc dit: *Possum destruere templum hoc manufactum, & in triduo reaedificare aliud non manufactum.* Je puis destruire ce temple fait de main, & en trois jours reédifier ung autre non fait de main. Car

Ioh. 2.

sainct Iehan dit: *Ille autem dicebat de templo corporis sui, Qu'il entendoit du temple de son corps.* C'est condamner Iesus

Christ en la voix des mesmes Scribes & Prestres, & nier son advenement en gloire, lesquels luy oyans dire ce mot, *Amodo videbitis filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus caeli*, Dorés en avant vous verrez le filz de l'homme seand à la dextre de la vertu de Dieu, & venant és nuées du ciel, le prince des Prestres rompit incontinant ses habillemens, & diét: *Blasphemavit. Quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur?* Il a blasphémé. Quel besoing avons nous plus de temoings? Voyez ci, maintenant vous avez ouy le blaspheme. Que vous en semble? Les Scribes & les Prestres dirent à une voix: *Reus est mortis*. Il doibt respondre de crime de mort. C'est se moquer de luy, & luy improperer en sa croix ce que faisoient les passans: *Vah qui destruis templum Dei, & in triduo illud reedificas. Salva temetipsum. Si filius Dei es, descende de cruce. Vah, qui destruis le temple de Dieu, & en trois jours tu le reédifie. Saulve toy toy mesme. Si tu es filz de Dieu, descens de la croix. Si donc nous croyons ces choses, nous ne pouvõns doubter ny de la verité ny de la necessité; de la verité, qui consiste en foy; de la necessité, qui consiste en la bonté de consequence & certaineté de conclusion.*

Si les morts ne resuscitent point, Iesus Christ n'est point resuscité. Mais Iesus Christ est resuscité. Les morts donques resusciteront. Et ceci est convenant à la perpetuelle description & ordre continuel & correspondance du dommaige de peché à la reparation & instauration de la grace.

1. Cor. 15. Aux Corinthiens : *Quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum.* Pour ce certainement que par ung homme la mort est, & par ung homme la resurrection des morts. Et : *Sicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.* Comme en Adam tous meurent, aussi en Christ tous seront vivifiez. Vng peu apres : *Primitiae, Christus; deinde ij qui sunt Christi; novissimè autem destruetur mors.* Les primices, Christ : apres, ceulx qui sont de Christ; & à la fin la mort ennemie sera destruite. *Resurgemus in momento, in ictu oculi, in novissima tuba.* Nous resusciterons en ung moment, en ung clin d'œil, à la derniere trompette. Depuis dit : *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem & mortale hoc induere immortalitatem.* Car il fault que ce corps corruptible veste incorruption & ce corps mortel veste immortalité. Et apres sera triomphée & absorbée la mort, & vray ce qui est dict au mesme lieu : *Absorpta est mors in victoria. Vbi est,*

mors, victoria tua? Vbi est, mors, stimulus tuus? La mort est absorbée en victoire. Où est, ô mort, ta victoire? Où est, ô mort, ton esguillon? Et ce que dit Esaie: *Que en* Esa. 27. ce jour là Dieu visitera avec son espée dure & grande le serpent tortu Leviathan, & tuera ce grand & monstrueux poisson de la mer. Et ce que dit Abacuc de ce triomphe de l'ennemi & de la mort en son cantique. *Devant sa face, dit il, la mort ira; & sortira le diable devant ses pieds.* Ainsi en nostre foy ne se peult faire aucune doubte de la resurrection des morts. Mais quelle elle sera, & en quelle forme nous resusciterons, saint Pol le determine en la dessus mentionnée epistre aux Corinthiens, d'une comparaison de Iesus 1. Cor. 15. Christ en l'evangile de saint Iehan, com- Ioh. 12. parant ceste mort corporelle à la semence qui se faict d'ung grain qui se jecte en terre & sort apres, non tel qu'il a esté semé, mais beaucoup meilleur, c'est à dire, multiplié, augmenté, & en autre forme plus parfaite, encore qu'il soit, paravant que sortir de terre & porter fruiçt, corrompu & mort en terre; de sorte que la semence, qui est la mort, est faicte en corruption; le fruiçt, qui est la resurrection, est faict en incorruption; & dit: *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione: seminatur in*

ignobilitate, surget in gloria: seminatur in infirmitate, surget in virtute: seminatur corpus animale, surget corpus spirituale. La semence du corps est faicte en corruption, il resuscitera en incorruption: il est semé en ignominie, il resuscitera en gloire: il est semé en infirmité, il resuscitera en vertu: il est semé corps animal, il resuscitera corps spirituel: c'est à dire, comme il se pourroit interpreter, corps duquel les mouvemens & actions ne seront empeschées ny du temps, ny des lieux, ny des contraires passions, & qualitez, & accidens, & insuffisances exterieures & interieures, comme celles de l'ame en ce corps mortel; mais libres & sans encombre, comme de l'esprit non empesché d'aucune infirmité ou resistance d'operation contraire. Et pource s'ensuit: *Primus homo de terra, terrenus: secundus homo de caelo, caelestis: qualis terrenus, tales terreni: qualis caelestis, tales & caelestes. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem caelestis.* Le premier homme est de terre, terrien: le second homme du ciel, celeste: quel est le terrien, tels sont les terriens: quel le celeste, tels les celestes. Doncques, comme nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi

Rom. 8. l'image du celeste. Aux Romains: *Nam quos praescivit, & praedestinavit conformes fieri*

imaginis filij sui. Car ceulx qu'il a presceu, il a aussi predestinez pour estre faicts conformes à l'image de son filz. Et aux Philippenses : *Nostra autem conversatio in cælis est, unde etiam salvatorem expectamus Dominum nostrum Iesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.* Mais nostre conversation est aux cieulx, d'où nous attendons aussi le Sauveur nostre Seigneur Iesus Christ, qui reformera le corps de nostre humilité, configuré au corps de sa clarté. Et saint Iehan en sa premiere epistre : *Charissimi, nunc filij Dei sumus, & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus; quoniam videbimus eum sicut est.* Treschers, nous sommes maintenant filz de Dieu, & n'a point encores apparu ce que nous ferons. Nous sçavons que quand il apparoiſtra, nous ferons semblables à luy. Car nous le verrons comme il est. Ceste raison qu'il rend, Car nous le verrons comme il est, ha quelque similitude en la consideration des causes naturelles, comme peuvent avoir choses si humbles & si basses, comme les sensibles & intelligibles par nous, à choses si haultes & tant incomprehensibles à nous. Car comme les puissances de nos sens corporels, & l'intelligence de nostre entendement en leur ac-

tion, & en icelle unis à leurs objects, prennent tellement en eulx l'impression desdicts objects, & de la forme d'iceulx, que non seulement les sens & entendement se font semblables à eulx, mais encores quasi une mesme chose en la passion qu'ils reçoivent actuellement de leur subject; de façon que en voyant, nostre veue, & la chose que nous voyons, en entendant, nostre entendement, & la chose entenduë, en pensant, nostre pensément, & la chose pensée, se peult dire aucunement une mesme chose, & non seulement semblable, ainsi lors nous, en nostre esprit, & en ce corps spirituel, contemplant de faict cest image & figure du filz de Dieu comme il est, nous recevrons l'impression de sa similitude en ceste contemplation, & concevrons la beaulté de sa lumiere, & deviendrons ainsi une mesme chose avec luy, non pas en ombre, mais comme en la reflexion de sa clarté sera en nous la gloire de son humanité & semblance, & union d'esprit, autant qu'en porte nostre mesure, & la dispensation de sa grace, pour la difference de gloire, qui non seulement est entre luy & nous infinie, mais encores est grande entre nous des ungs aux autres. Autant se pourroit dire de l'amour qui configure & conforme & unist la chose qui aime à

l'aimée. Toutesfois ceste similitude, que je donne, n'est pas proposée par moy, ny pour la verité d'elle, ny comme justement & suffisamment representant ou la cause ou la façon de la configuration de nostre corps à celuy de Iesus Christ; mais seulement pour essayer d'en mettre quelque scintille de imagination en nostre entendement, & nous contenter, sans plus grande inquisition, de ce que nous serons semblables en quelque façon & mesure que ce soit à celuy dont les anges s'esmerveillans n'entendent encores la grandeur entiere-ment, mais demandent en David: *Quis est iste Rex gloriae?* Psal. 22. Qui est ce Roy de gloire? Ausquels il a respondu: C'est le Seigneur des vertus, il est Roy de gloire. Ainsi semblables à luy en ceste resurrection, comme dit saint Pierre apres Esaie: *Novos verò caelos & terram novam expectamus.* 2. Pet. 3. Esa. 65. Nous attendons nouveaulx cieulx & terre nouvelle. Et Dieu parlant en Esaie dit: Je crée nouveaulx cieulx, nouvelle terre, & Ierusalem jubilation & joye. Et au soixantiesme chapitre: Esa. 60. Le Soleil ne sera plus le Soleil, pour la lumiere du jour, ne la Lune ne luira plus; ains sera nostre Seigneur pour lumiere perpetuelle, & nostre Dieu pour nostre gloire. Nostre Soleil & nostre Lune ne se coucheront jamais, pource que le Seigneur

fera pour lumiere perpetuelle. Et fera ve-
Esa. 24. rifié ce lieu d'Esäie: *Erubescet luna, confun-*
detur sol, cum regnaverit. La Lune rougira,
 & le Soleil aura honte, quand le Seigneur
 regnera. Et autres choses quasi semblables
Hierem. 23. 33. escriptes en Hieremie: Toutes choses fai-
Esa. 43. ctes nouvelles, nostre habitation & gloire
 en la celeste Hierusalem, qui est l'Eglise
 triomphante, beaucoup plus desirable,
 plus heureuse & beatifiante qu'elle n'est
Apoc. 21. 22. d'escripte en l'Apocalypse. Voyons donc
1. Theff. 4. si sainct Pol reprend ceulx qui s'attristent
 pour les morts, comme ceulx qui n'ont
 point d'esperance, qui est quasi reprocher
 & desmentir nostre Seigneur Iesus Christ
 & son Pere & son Esperit en ses promesses.
 Comme pouvons nous sans reprehension
 semblable lamenter la mort du feu Roy
 comme chose miserable, qui est, selon ce
 que jugement humain peult par les dessus-
 dictes persuasions apparentes conjecturer,
 mort en nostre Seigneur Iesus Christ, &
 tresheureux, ou au cieulx, ou à tout le
 moins en la voye de salut, certain de sa re-
 surrection & gloire? Car il est ainsi conse-
 quent en ceste persuasion, que ce qui luy
 est advenu, soit non seulement non regre-
 table en luy, mais soubhaitable & desira-
 ble pour nous, si d'aventure nous ne som-
 mes, je ne di pas infideles (aufquels ne

serviroit ceste remonstrance fondée sus les principes de nostre foy) mais estans fideles si aveuglez que nous pensions luy estre mescheu d'avoir laissé beaucoup de maulx attachez & comprins en ung royaume terrestre, transitoire, & encores qu'il eust duré cent fois autant, de nulle durée, pour posseder biens infinis, sans la permixtion d'ung seul mal au royaume eternal & celeste pardurable à tout jamais, attendant resurrection de son corps & glorification. Et autant se pourroit dire, & le fault ainsi penser, de Messeigneurs ses enfans, morts aussi catholiquement en vraye repentence, en l'esperance de grace & misericorde, au nom de nostre Seigneur Iesus Christ. Or voyons maintenant, ces choses estans prouvées & concedées raisonnablement de l'esperance tresbien fondée du salut du feu Roy & de Messeigneurs ses enfans, de qui est le debvoir & office de les plaindre & faire tel dueil pour leur mort. Et pour ceci il fault (à fin que par l'ignorance de la signification de ce mot office ou debvoir nous ne demourions plus longuement en erreur) diffinir briefvement & simplement que c'est que debvoir & office : qui est, à bien le prendre, ce que chascun doibt faire relativement, ou pour Dieu, ou pour soy mesme, ou pour son prochain. Et cest

office, referé mesmement à autruy, est divers & different en diverses personnes, pour le divers regard d'estats, de prochainetez, accointances, merites, & autres causes, qui peult estre d'une personne à autre. Comme l'office de magistrat envers son peuple est autre que envers les estrangiers; du pere envers le filz, autre que du maistre envers l'esclave. Il est facile maintenant discourir de qui est le debvoir de pleurer pour les biens que nous pensons par tant de si grandes raisons estre advenus au feu Roy & Messieurs, & en quelle espece d'office. Premièrement faisons nous quelque chose pour le regard que nous avons à Dieu, quand nous regrettons la mort de ceulx qu'il a mis par ceste mort corporelle en la possession de ses promesses? Nul ne peult respondre sinon que c'est du tout contre Dieu & contre le debvoir dont nous sommes obligez à luy de nous plaindre des choses dont nous luy devons rendre graces. Faisons-nous quelque chose pour nous (qui est la seconde espece en la division de l'office) quand nous avons douleur des biens qu'ont receu les personnes que nous aimons? Il n'est possible. Car s'ilz estoient nos ennemis mesmes, si seroit en nostre dommage, & nul profit, de nous attrister de leurs biens; & en nos

amis, il sembleroit que l'amitié se fust convertie en envie. Voyons donc si en referant (pource que c'est le tiers genre) c'est office ou debvoir , que nous leur debvons, il appartient à quelqu'ung de se plaindre. Les enfans se doibvent il plaindre des biens du pere ? les seurs & les freres , des freres ? les autres prochains & alliez, de leurs prochains & alliez ? Les serviteurs & les subjects doibvent il avoir regret pour les biens incomparables que reçoivent leurs seigneurs & leurs maistres ? Il ne le semble point. Et qui est ce donc qui pour son debvoir se doibt douloir ainsi de la mort , par laquelle il est tant vray-semblable qu'ils ont avec une vie immortelle biens eternels , quant à la durée , & infiniz , quant au nombre & à la grandeur. Vous trouverez que si aucun pouvoit ce faire par raison , ce ne pourroit estre autre que leur ennemi. Voyez là comment , mes freres & Messieurs en Iesus Christ , la faulte de congnoistre nostre debvoir & l'erreur en l'ignorance de la vertu & signification du nom d'office nous a faict croire que nous devions faire tel dueil de chose dont nous devions resjouir. Il reste donc , puis que nous devons estre resjouis de leur bien , pour l'obligation que nous avons à eulx , que quant à ce qui nous est advenu (qui

est la seconde remonstrance, pour la consolation) que ung bon Roy & ung bon maistre nous a laissez, nous cherchions reconfort; lequel est tresfacile, considerant ce que nous avons dict pour luy, & les accidens & jugemens incertains des biens & des maux de ce monde, que nous ne congnoissons jamais, mais les appetons ou fuyons sans congnoistre. Et repetans des choses dessusdictes, ce que nous esperons des biens eternels hors de ce monde, & attendons par la grace & misericorde de Dieu avoir une fois là sus, il est tresraisonnable, en tous les trois genres d'office, de moderer l'ennuy & douleur de son absence, pour la contemplation du grand bien qui luy est advenu. Et, si luy estant en vie corporelle, pour luy faire service en choses mondaines & vaines, nous eussions volontiers souffert beaucoup de travaulx, & porté beaucoup de peines & pertes, nous debvons plus facilement & raisonnablement pour son heureuse fin, & pour les biens dont il est croyable ou vraysemblable qu'il jouist, estimer peu de dommage que nous recevons de sa mort, à la comparaison du bien qu'il reçoit. Et à dire la verité, cest abusé intemperément de la licence de se plaindre quand en ung grand bien & inestimable des personnes qui nous

defaillent, & de nos amis, à qui nous sommes obligez, nous avons plustost dueil pour nous, & nous plaignons plustost de nostre mal, que nous ne nous resiouissons de leur bien. Et est cela non seulement contre l'office d'ung Chrestien, mais aussi contre le debvoir d'ung bon ami. Et tant toutesfois que la perte nous touche, parlant de ce monde, comme en ce monde, il nous a laissé cause pour nous consoler & reconforter abondamment. C'est le Roy son filz, la vraye effigie & image vifve de luy; duquel les biens corporels & spirituels sont congneuz manifestement, la grandeur du cueur & hardiesse esprouvée en plusieurs lieux, à la premiere charge qu'il eut du feu Roy au camp d'Avignon, en l'envie qu'il avoit de bien faire pour le Roy & le royaume. En Piedmont, ayant forcé (sur l'armée de l'Empereur) le passage des monts, & passé devant le feu Roy, en la deliberation qu'il eut & pensée de combattre ses ennemis; comme au retour du revitaillement de l'Andreci, & à Iaillon, & à Boulongne. Et sa douceur & debonnaire nature experimentée demonstre assez que la bonté & vertu du filz ne sera point moindre que celle du pere, & qu'il est digne de posseder l'heritage de la benediction que son pere luy a donnée par trois

fois à sa mort, tesmoignant de l'obeïssance & reverence qui luy avoit portée: qui est le premier commandement, avec promesse de remuneration, comme dit sainct Pol. *Ephes. 6.* Il est tout certain que ung tel filz, filz d'ung tel pere, ayant benediction de Dieu & du pere si bon Roy & si bon maistre, ne peut estre autre, s'il ne degeneroit. Or degenerer ne peut il, pour trop de gaiges qu'il nous a desia consignez de l'imitation de la douceur & grandeur du pere. Duquel s'il a observé la reverence & obeïssance en sa vie, s'il a servi & sollicité sa fanté en sa maladie, & luy a tousiours assisté & soulagé jusques à la mort, si nous avons veu & voyons encores la reverence qu'il ha en la memoire de luy, estimez vous qu'il soit possible qu'il abandonne ce que son pere a tant aimé? Il n'est point à croire, ne qu'il face moins de bien ny au royaume, ny aux serviteurs de son pere, ny aux lettres, ny aux armes, ny aux vertus, que son pere mesme. Il a commencé les rudimens de son regne par le soulagement de son peuple. Ne croyez point qu'il face moins pour le demeurant. Par ainsi, en la memoire & recordation de l'heureuse fin & Chrestienne du feu Roy nostre bon maistre, en la persuasion de son salut, & en l'experience certaine de la bonté du Roy à present

present son filz, nous devons avoir esperance de tous biens, & non seulement nous reconforter, mais davantaige nous resiouir, louer, & rendre graces à Dieu, qui a faict ce bien à ce treschrestien royaume, que d'ung tresbon pere nous avons ung tresbon filz assis & regnant sur le siege de sa maison, & prier Dieu qu'il ait (comme nous pensons) avec luy en sa gloire les ames du pere & ses enfans morts & fasse grace au filz nostre Roy d'administrer en longue & heureuse vie, selon son commandement, la charge qu'il ha, & vueille garder & diriger son sang, & donner finalement & à eulx & à nous tous venir en la gloire celeste par nostre Seigneur Iesus Christ, qui vist & regne avec son pere & son saint Esperit eternellement & par tous les siecles des siecles. Amen.

F I N.



V